

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Rapport sur la situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes



Présenté, le 16 novembre 2020
par **Serge DESCOUT**, Président du Conseil départemental



SOMMAIRE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021.....	3
1 – Des PERSPECTIVES NÉBULEUSES pour les DÉPARTEMENTS FORTEMENT IMPACTÉS par la CRISE SANITAIRE avec la POURSUITE INÉVITABLE de la HAUSSE des DÉPENSES TOURNÉES vers la PROTECTION des POPULATIONS TOUT EN ÉTANT CONFRONTÉS à la PERTE de TOUTE AUTONOMIE FISCALE.....	7
1.1- Les impacts de la crise sanitaire doublée d'une crise économique, sur les finances des Départements.....	7
1.2- 2021 : la fin de l'autonomie fiscale des Départements.....	8
1.3- Les effets indésirables et déstabilisateurs de la réforme fiscale sur les indicateurs financiers.....	9
2 - La SITUATION FINANCIÈRE du DÉPARTEMENT de l'INDRE.....	13
2.1- Une politique fiscale départementale en faveur du pouvoir d'achat des familles et de la compétitivité des entreprises.....	13
2.2- Un niveau d'endettement qui ne pénalise pas les équilibres budgétaires.....	14
2.3- La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en faveur d'une politique robuste d'investissement.....	15
2.4- Une situation financière alliant maîtrise et volontarisme.....	18
3 – Une STRATÉGIE DÉTERMINÉE FONDÉE sur l'ACCOMPLISSEMENT PRIORITAIRE des MISSIONS de SOLIDARITÉS HUMAINES COMBINÉ à une POLITIQUE d'INVESTISSEMENTS ROBUSTE en faveur des HABITANTS de l'INDRE.....	21
3.1- De fortes exigences dans la poursuite de nos actions pour garantir l'amélioration du cadre de vie de chacun de nos concitoyens et faire vivre la notion de solidarité, au coeur de nos missions.....	21
3.2- Les grands engagements du Conseil départemental de l'Indre : un Département solidaire, attractif, partenaire et responsable qui affronte les nouveaux défis du monde local.....	23
3.3- Une dette départementale toujours contenue.....	24
4 – Dans une PÉRIODE où l'INCERTITUDE DOMINE, ASSUMER PLEINEMENT nos MISSIONS FONDAMENTALES de SOLIDARITÉ en AMPLIFIANT nos PROGRAMMES d'INVESTISSEMENT, MOTEURS INDISPENSABLES à la RELANCE ÉCONOMIQUE de notre TERRITOIRE.....	27
4.1- Face à la crise sanitaire, garantir notre soutien envers les plus fragiles en confortant le service rendu en matière de solidarité humaine.....	27
4.2- Poursuivre une dynamique d'investissement à un niveau élevé pour plus de services aux habitants et favoriser le développement du territoire.....	41

*
* *

RAPPORT sur la situation en matière de DÉVELOPPEMENT DURABLE

du Département de l'Indre (dématérialisé, téléchargeable sur tablettes et sur www.indre.fr - Espace Elus).

*
* *

RAPPORT sur la situation en matière d'ÉGALITÉ entre les FEMMES et les HOMMES

du Département de l'Indre (dématérialisé, téléchargeable sur tablettes et sur www.indre.fr - Espace Elus).

BUDGET 2021

ORIENTATIONS

Des perspectives nébuleuses
pour les Départements
Des perspectives nébuleuses
pour les Départements
fortement impactés par la crise sanitaire
avec la poursuite inévitable
de la hausse des dépenses
tournées vers la protection des populations
tout en étant confrontés
à la perte de toute autonomie fiscale

1- Des PERSPECTIVES NÉBULEUSES pour les DÉPARTEMENTS FORTEMENT IMPACTÉS par la CRISE SANITAIRE avec la POURSUITE INÉVITABLE de la HAUSSE des DÉPENSES TOURNÉES vers la PROTECTION des POPULATIONS TOUT EN ÉTANT CONFRONTÉS à la PERTE de TOUTE AUTONOMIE FISCALE.

Dans ce contexte sanitaire incertain où les comptes publics sont fortement dégradés suite à la récession, le Gouvernement revoit ses prévisions économiques à la baisse : chute de la croissance, creusement des déficits, aggravation de la dette.

L'année 2021 sera pour le monde local celle d'une relative entrée dans l'inconnu.

L'activité économique reste fortement ralentie dans de nombreux secteurs. Les incertitudes liées à l'évolutivité de la situation sont nombreuses et rendent très difficile une anticipation et un chiffrage sans faille du dimensionnement des pertes. Les estimations sur la trajectoire des recettes locales en 2021 sont donc incertaines. Elles dépendent de l'ampleur de la reprise économique, du comportement des entreprises et des ménages et de l'étalement dans le temps des effets de la crise sanitaire.

Le budget 2021 du Département s'inscrit donc dans ce contexte national emprunt de nombreuses incertitudes.

D'une part, les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive ne devraient pas se dissiper à court terme, leur traduction sur les dépenses sociales étant appelées à perdurer.

D'autre part, le bouleversement fiscal que provoque la perte de la taxe sur le foncier bâti rend les Départements plus dépendants que jamais de la conjoncture économique nationale.

Par ailleurs, le même bouleversement, par ses effets sur les indicateurs de péréquation, rend inévitable une refonte.

Les finances départementales vont souffrir durablement et devoir faire face à un effet de ciseaux entre des dépenses sociales qui augmentent et des recettes fiscales qui vont être au plus bas.

Des interrogations demeurent sur l'importance des séquelles que pourra laisser cette crise.

A toutes ces incertitudes s'ajoute la crainte pour les collectivités d'être, dans un proche avenir, mis de nouveau à contribution pour redresser les comptes publics...

1-1- Les impacts de la crise sanitaire doublée d'une crise économique, sur les finances des Départements

Difficile d'anticiper précisément l'impact de cette crise tant les paramètres sanitaires et économiques peuvent encore fortement évoluer dans les prochains mois et trimestres à venir. Toutefois, compte tenu de la hausse déjà amorcée depuis quelques mois des dépenses sociales, il est certain que les Départements subiront des conséquences négatives sur leurs équilibres budgétaires.

Dans son rapport du 29 juillet 2020 sur l'impact de la crise du COVID-19, le Député Cazeneuve précise que les impacts sont très variables d'une collectivité à l'autre. Pour lui, les Départements sont confrontés à un fort effet de ciseaux en subissant, d'une part, l'augmentation structurelle, prévisible et probablement durable de leurs dépenses sociales, et, d'autre part, la baisse des recettes et notamment celles issues du marché immobilier.

De même, il souligne que si certaines collectivités connaîtront un rebond relatif de leurs recettes en 2021, les Départements, eux, subiront encore les effets de la crise. En effet, ce seront les mécanismes de péréquation départementale (DMTO et CVAE) qui seront affectés tout en étant confrontés à une hausse des dépenses de RSA.

Dans sa dernière note de conjoncture, la Banque Postale souligne la relation directe existant entre le taux de chômage national et la hausse de demandeurs du RSA. Avec la crise économique, le taux de chômage s'envole et les dépenses sociales des départements suivent la même tendance.

Il est important de noter que la Banque postale a remarqué que le recul du chômage n'entraîne pas pour autant une baisse proportionnelle du taux de bénéficiaires. Aussi, quelle que soit l'intensité de la reprise, les dépenses de solidarité humaine risquent de peser durablement sur les comptes des collectivités départementales.

Par ailleurs, le Député Cazeneuve indique dans son rapport que la crise a montré que la dynamique globale des recettes n'élimine pas la fragilité du mode de financement de certaines collectivités et la nécessité de maîtriser la sensibilité des ressources locales à la conjoncture économique. En particulier, la situation des Départements repose sur des facteurs conjoncturels qui ne doivent pas masquer leurs fragilités.

Enfin, le rapport issu de la mission sénatoriale sur le rôle et les compétences des Départements ne manque pas de souligner le caractère incontournable de l'échelon départemental. Les auteurs du rapport précisent que la crise sanitaire a montré l'utilité et la pertinence des départements, échelon de proximité indispensable à l'efficacité de l'action publique. Il en ressort des recommandations et notamment celle de trouver une réponse structurelle à la problématique du financement des Allocations Individuelles de Solidarité, contrainte permanente des collectivités départementales.

1-2 - 2021 : la fin de l'autonomie fiscale des Départements

La fragilité des Départements, exposés à des recettes et des dépenses extrêmement sensibles aux cycles économiques, sera définitivement accentuée avec la réforme fiscale. La perte du foncier bâti anéantit la fiscalité à pouvoir de taux signifiant la perte de toute autonomie fiscale pour l'échelon départemental.

Le renforcement, dans le panier de ressources, des impôts de flux expose pleinement les Départements aux fluctuations économiques et accroît la dépendance des budgets départementaux à la conjoncture nationale.

Cette nouvelle structure du panier de ressources, désormais majoritairement rempli de taxes sans pouvoir de taux et déterritorialisées, est une contrainte supplémentaire pesant sur les objectifs d'équilibre des comptes et sur le maintien des investissements.

Dans son rapport sur les finances publiques locales 2020 (fascicule 1), la Cour des Comptes précise que, plus que pour les autres catégories de collectivités, la situation des Départements s'avère fragile car dépendante de facteurs conjoncturels tant en dépenses qu'en recettes. Cette fragilité est renforcée par le poids croissant dans leurs recettes de la fiscalité liée à la conjoncture économique. La Cour des Comptes indique que cette tendance s'accroîtra à compter de 2021 avec la réforme de la fiscalité locale et le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties par une fraction de TVA, même si le dispositif est assorti d'un mécanisme de garantie.

Les craintes des Départements face à la réforme fiscale sont aujourd'hui une réalité : le dynamisme mis en avant de la TVA n'est plus réel. Bien au contraire, avec la crise et la récession économique, le produit de TVA décline lorsque les bases de fonciers bâtis résistent et restent dynamiques. Les Départements perdent, comme ils le pressentaient, une recette pérenne et prévisible avec un pouvoir de taux au détriment d'une ressource sensible aux à-coups de la conjoncture économique et dont le pouvoir de taux appartient à l'État.

Au 1^{er} janvier 2021, les Départements se verront donc attribuer une fraction de TVA équivalente au produit fiscal perçu en 2020 sans aucune croissance, faisant de 2021 une année blanche compte tenu du dispositif mis en place qui aboutit à une stagnation de la ressource entre 2020 et 2021.

Pour les années à venir, l'incertitude sur son évolution demeurera tant que la consommation ne redémarrera pas.

1-3 – Les effets indésirables et déstabilisateurs de la réforme fiscale sur les indicateurs financiers

Au-delà de la perte du pouvoir de taux des Départements, la réforme fiscale produira des effets délétères et rend nécessaire la mise à jour des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des montants et la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Le potentiel fiscal, indicateur de richesse utilisé dans le calcul des dotations et de la péréquation subira inévitablement d'importantes variations. En effet, l'introduction dans le panier de ressources départementales de la TVA, ressource non modulable (valeur effective), en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ressource modulable (valeur potentielle), pose question.

Si aucune réforme n'est faite, les fonds de péréquation départementaux connaîtront des évolutions disparates.

Ainsi, l'article 58 du PLF pour 2021 prévoit notamment de neutraliser les effets de la réforme fiscale sur les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation avec un objectif de reconstruction d'indicateurs fonctionnels intégrant le nouveau panier de ressources.

La situation financière
du Département
de l'Indre

2. - La SITUATION FINANCIÈRE du DÉPARTEMENT de l'INDRE (issue des analyses des comptes administratifs 2019)

La situation financière du Département s'analyse au travers de cinq items que sont :

- ◆ la pression fiscale
- ◆ la gestion de la dette
- ◆ le niveau d'équipement
- ◆ l'autofinancement
- ◆ la santé financière.

2.1 - Une politique fiscale départementale en faveur du pouvoir d'achat des familles et de la compétitivité des entreprises

En 2020, pour la 17ème année consécutive, le Département de l'Indre œuvre d'une part contre une pression fiscale des ménages et, d'autre part, pour l'amélioration de la capacité d'investissement des entreprises de son territoire. Il a choisi de conserver son taux de foncier bâti à 16,21 %, taux qui demeure le plus faible de la région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes.

Départements	Taux FB 2020
INDRE	16,21 %
INDRE-ET-LOIRE	16,48 %
VIENNE	17,62 %
LOIRET	18,56 %
HAUTE-VIENNE	18,96 %
CHER	19,72 %
EURE-ET-LOIR	20,22 %
CREUSE	22,93 %
LOIR-ET-CHER	24,40 %

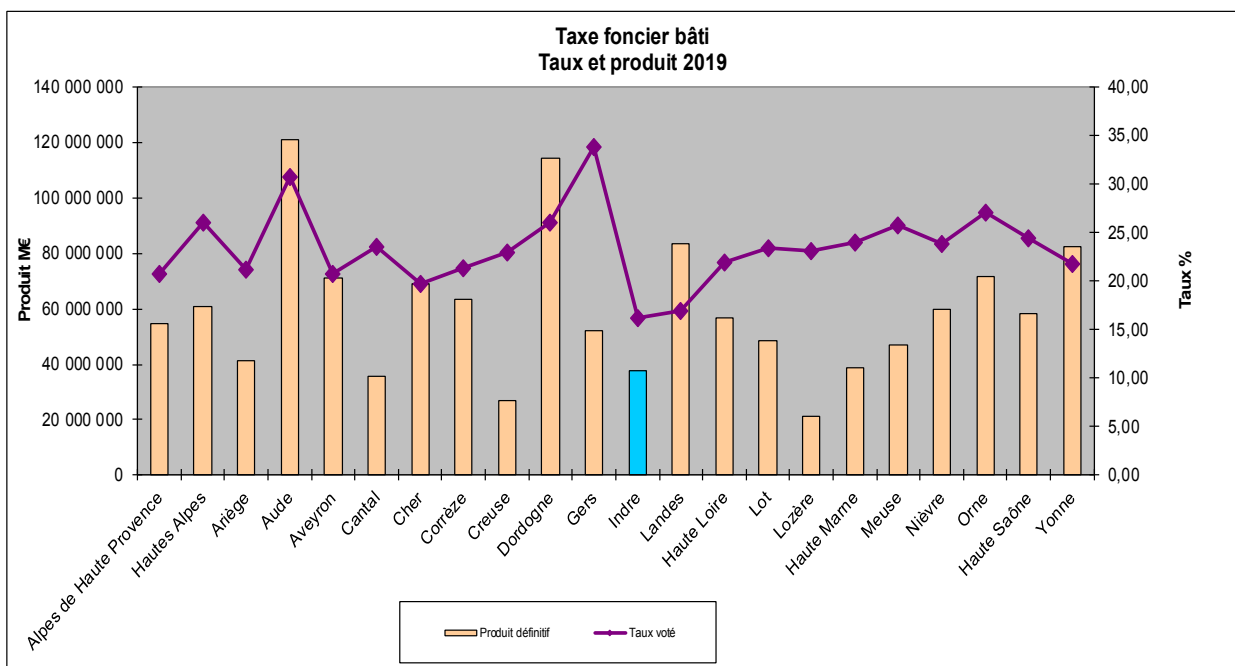
En 2019, au sein des 22 Départements de niveau économique comparable à l'Indre (ex-bénéficiaires de la dotation de fonctionnement minimale – D.F.M. hors Corse),

- ◆ notre département se situe désormais au 1er rang du taux le plus faible,
- ◆ le Gers se situe à la dernière place avec un taux de 33,85 %, soit plus du double de celui de l'Indre.

La moyenne du taux du foncier bâti des 22 départements pour 2019 est de 23,42% (contre 23,32% en 2018), soit 44,48% de plus que le taux de l'Indre.

Concernant les bases fiscales, le ratio moyen bases fiscales/habitant des départements ex DFM s'élève à 1.098 €/habitant. Pour l'Indre, il se situe à 1.015 €/habitant, soit 7,6% de moins.

Un faible taux combiné à des bases inférieures à la moyenne classe l'Indre au premier rang du produit fiscal le plus mesuré, perçu par habitant, des 22 départements ex DFM, soit 165 €/habitant. A l'opposé dans ces Départements, le Département des Hautes-Alpes sollicite 415 €/habitant et détient le montant le plus élevé des bases/habitant, soit 1.591 €/habitant.



En 2019, le produit de la taxe sur le foncier bâti représente en moyenne 20,82% des recettes de fonctionnement pour l'ensemble des 22 départements comparables. Pour l'Indre, le ratio s'élève à 16,79% ; la part la plus importante est détenue par le Département des Hautes-Alpes (28,51%) et la plus faible par le Département de la Creuse (15,16%).

Toujours en 2019, la part des contributions directes (TFB+CVAE+IFER) dans les recettes de fonctionnement est en moyenne de 24,74% avec un maximum de 31,96% pour le Département des Hautes-Alpes et un minimum de 17,32% pour le Département de la Creuse. Le ratio pour l'Indre est de 21,35%. Tout comme le produit de foncier bâti, l'Indre est le Département qui a le plus faible produit des contributions directes par habitant : 210 €/habitant soit 31 % de moins que la moyenne des Départements ex-DFM qui se situe à 306 €/habitant.

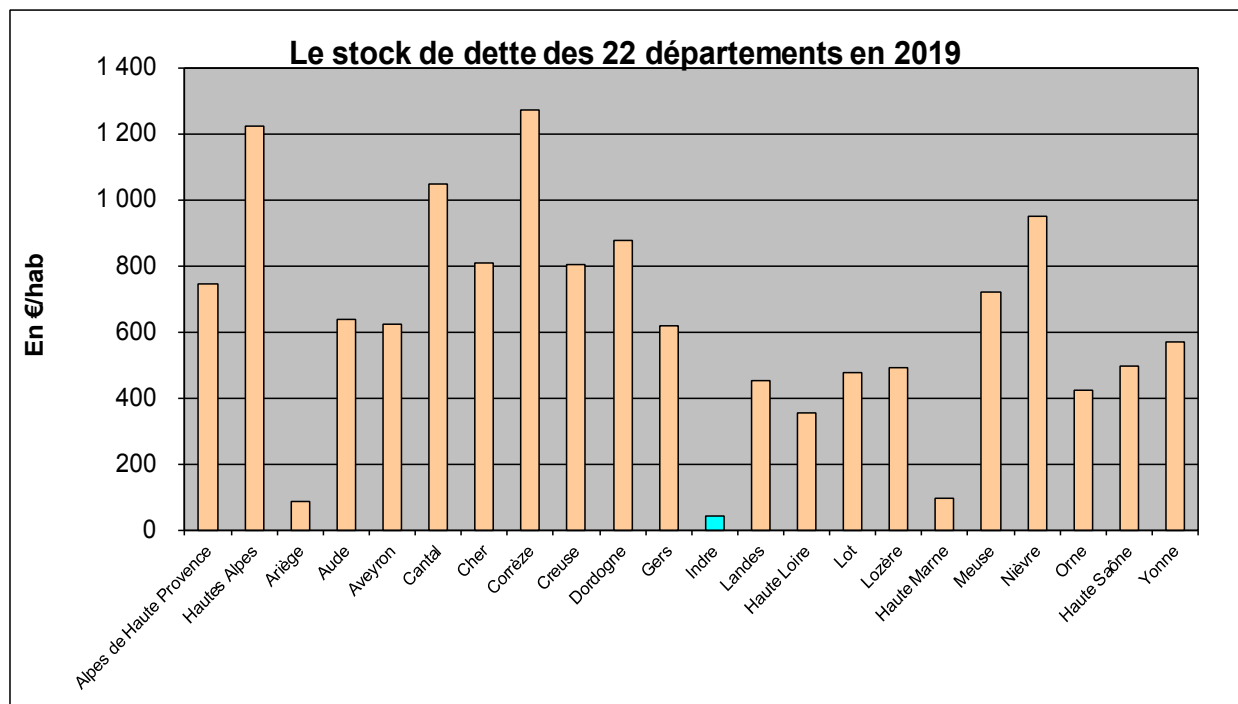
Pour terminer sur la fiscalité, rappelons que le Département de l'Indre est le seul avec l'Isère et le Morbihan à avoir maintenu, en 2020, le taux minoré de 3,80 % pour les DMTO, et donc le seul sur les 22 départements comparables. Sur l'exercice 2019, c'est le Département de l'Indre qui perçoit le moins de DMTO par habitant, soit 63 €. A contrario, la valeur la plus élevée, soit 236 €/habitant revient au Département des Landes.

2.2 – Un niveau d'endettement qui ne pénalise pas les équilibres budgétaires

Pour 2019, le ratio moyen d'encours pour les 22 départements ex-DFM s'élève à 629 €/habitant. L'encours de la dette pour le Département de l'Indre est le plus faible des départements comparés. L'Indre se place au 1^{er} rang avec un encours de 46 €/habitant. A l'opposé, la Corrèze enregistre un encours de 1.271 €/habitant.

La capacité moyenne de désendettement des 22 départements en 2019 dépasse légèrement les 3 années et demie contre 3,7 mois pour le Département de l'Indre, qui se place de nouveau au 1^{er} rang. Le Département de la Nièvre détient la capacité de désendettement la plus longue, soit un peu plus de 7 années.

Rappel : la capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait chaque année l'intégralité de son autofinancement courant. Elle reflète une situation convenable en dessous de 7 ans.



Le remboursement du capital de la dette du Département de l'Indre ne représente, en 2019, que 1,33% des dépenses d'investissement. Ce taux est le plus faible des 22 départements dont la moyenne se monte à 24,58%. Ainsi, la quasi-intégralité des ressources disponibles peut être consacrée aux investissements favorisant l'aménagement et l'attractivité du territoire dans l'Indre.

2.3 – La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en faveur d'une politique robuste d'investissement

En 2019, les dépenses de fonctionnement des Départements ex-DFM ont augmenté en moyenne de 1,81%. L'Indre enregistre une hausse de ses dépenses de 2,88% compte-tenu de l'évolution constante des dépenses liées aux solidarités humaines.

L'effort de maîtrise des charges de fonctionnement additionné au faible niveau d'endettement permet au Département de l'Indre d'obtenir une épargne nette par habitant de 147 €, supérieure à la moyenne des 22 départements comparables qui s'établit à 116 €. Grâce à ce niveau d'épargne, le Département de l'Indre a poursuivi et intensifié en 2019 sa politique d'investissement pour soutenir l'économie locale, l'aménagement et l'attractivité sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, en 2019, le ratio « dépenses d'équipement par habitant » du Département de l'Indre atteint 215 €/habitant contre 182 €/habitant en 2018. Il occupe le 8ème rang le plus élevé des 22 départements ex D.F.M. et demeure le ratio le plus élevé des départements limitrophes de l'Indre (le second étant la Haute-Vienne avec 173 € et le troisième le Cher avec 155 €).

Les dépenses de personnel

La projection 2021 marque la continuité de la maîtrise de personnel avec une prévision dépassant les 39 M€.

Ce budget intègre les mesures nouvelles issues de décisions gouvernementales qui auront un impact sur 2021 :

➤ Poursuite et fin de la mise en application du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels, aux Carrières et aux Rémunérations (P.P.C.R.) qui visent les agents de la catégorie C avec des nouvelles modifications des grilles d'échelonnement indiciaire. L'impact sur l'année 2021 est estimé à près de 140.000 €.

A ces dépenses, il faut ajouter l'impact du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.) qui représente 0,70 % des dépenses pour un montant estimé de 243.000 €.

Le contexte contraint lié notamment à la crise sanitaire et économique sans précédent, pousse le Département de l'Indre à redoubler d'efforts pour que le niveau de service reste le plus efficient possible. Toutes les mesures nécessaires ont d'ailleurs été mises en place pour préserver les agents et leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles. De nombreux échanges avec les représentants du personnel ont eu lieu tout du long de la gestion de crise (réunions extraordinaires des instances professionnelles, notes diverses, télétravail etc...).

Le Département de l'Indre a d'ailleurs voulu récompenser l'ensemble de ses agents pour l'effort collectif mené afin de continuer d'assurer l'ensemble des missions de service public.

Une prime exceptionnelle pour surcroît d'activités pendant la période d'urgence sanitaire, a été adoptée à son montant maximal, soit 1.000 €, et versée à l'ensemble des assistants familiaux qui ont été fortement mobilisés durant la période de crise et de confinement notamment (16 mars 2020 au 11 mai 2020).

Pour tous les autres agents du Département, c'est une prime exceptionnelle de 200 € qui leur sera versée au mois de décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, les effectifs en position d'activité (tous statuts) s'élèvent à 1.105 agents dont 942 agents titulaires et contractuels et 163 assistants familiaux.

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur emplois permanents sont comme suit :

- Catégorie A : 21,44 % (11,22 % en 2018)
- Catégorie B : 16,56 % (27,51 % en 2018)
- Catégorie C : 62 % (61,27 % en 2018).

La hausse des effectifs de la catégorie A est liée au reclassement au 1^{er} février 2020 du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs de la catégorie B en catégorie A.

Les effectifs (hors assistants familiaux) relèvent principalement des filières technique (54,99 %), administrative (27,71 %) et sociale (10,93 %). On y dénombre 53,40 % de femmes et 46,60 % d'hommes.

L'âge moyen au sein de la collectivité est de 47,76 ans (à titre comparatif, 45,5 ans en 2019 pour la Fonction Publique Territoriale).

97,77 % des agents sur emploi permanent travaillent à temps complet et 11,07 % des agents sont à temps partiel.

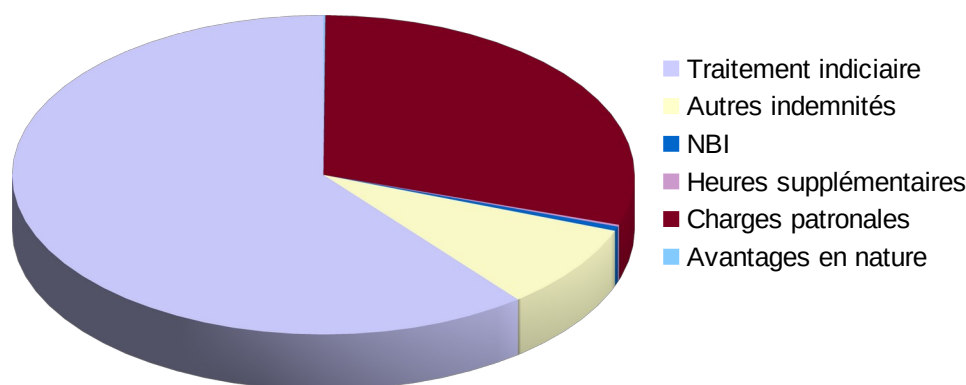
Au 31 décembre 2019, 7,11 % des agents occupant un emploi permanent ont 60 ans et plus et 5,41 % des agents ont moins de 30 ans.

43,90 % des agents fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2019 (avancements échelon, grade, promotion interne, concours).

Enfin, la structure de la masse salariale est constituée à 60,75 % par le traitement indiciaire perçu par les agents, les autres indemnités, Nouvelles Bonifications Indiciaires (N.B.I.) et heures supplémentaires représentant 9,19 % des dépenses de personnels et les avantages en nature 0,10 %.

Les charges patronales, quant à elles, représentent 29,96 %.

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNELS



Les charges de personnel représentent au total en 2019 23,62 % du montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

71,44 % des agents de la collectivité ont participé à une formation sur l'année 2018.

Au niveau de l'absentéisme, on constate un nombre moyen de jours d'absence de l'ordre de 16 jours par année (en moyenne en 2018, au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, l'absence moyenne était de 47 jours par année).

Le taux d'absentéisme global (pour tous motifs médical ou non) est de 5,01 % en 2019.

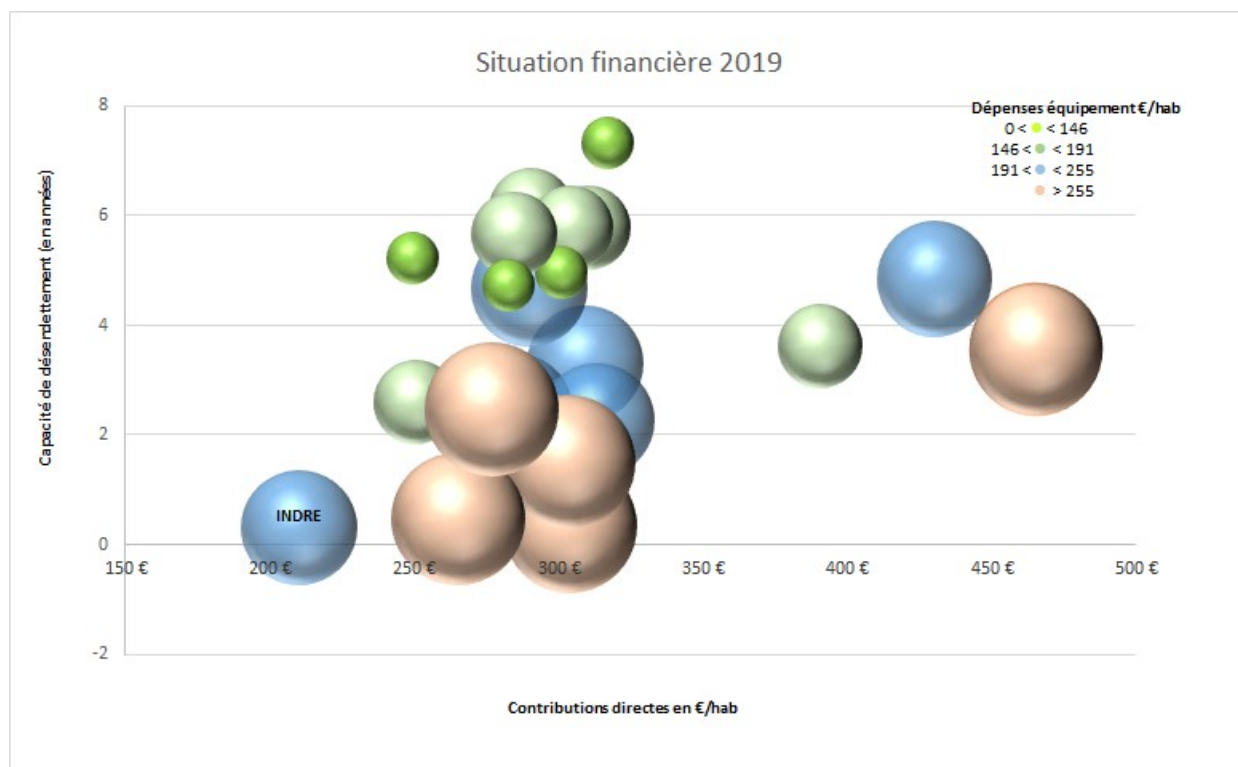
Le temps de travail effectif reste identique (cycle annuel de 1.607 heures) et respecte le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Sur la base d'un diagnostic conduit en 2018 sur les conditions de travail, un plan d'actions a vu le jour, visant à mieux prévenir les risques psychosociaux en agissant positivement sur les conditions d'emplois, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'impacter la qualité de vie au travail. Des formations en matière de Qualité de Vie au travail débuteront en novembre 2020 (un report lié à la crise sanitaire).

Les actions initiées dans le cadre du plan d'actions qui a été adopté en matière d'orientations en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes au sein de la collectivité, et qui s'organise autour des enjeux et axes suivants :

- ◆ développer une culture de l'égalité,
 - ◆ continuer à placer les questions d'égalité professionnelle au cœur des relations humaines (recrutement, promotion, formation),
 - ◆ prévenir les atteintes physiques et psychiques faites aux femmes et aux hommes.
- sont à ce jour et pour la plupart, réalisées ou en cours d'achèvement.

2.4 - Une situation financière alliant maîtrise et volontarisme



Le graphique ci-dessus représente, pour les 22 départements ex-DFM, la capacité de désendettement (en année), les contributions directes (en € par habitant) ainsi que les dépenses d'équipement (en € par habitant) présentées par quartile. Le Département de l'Indre se détache par la qualité de sa gestion alliant une très courte capacité de désendettement à de faibles contributions directes/habitant et avec un ratio de dépenses d'équipement par habitant des plus élevés.

Une stratégie déterminée fondée
sur l'accomplissement prioritaire
des missions de solidarités humaines
combiné à une politique d'investissements
robuste en faveur des habitants de l'Indre

3 – Une STRATÉGIE DÉTERMINÉE FONDÉE sur l'ACCOMPLISSEMENT PRIORITAIRE des MISSIONS de SOLIDARITÉS HUMAINES COMBINÉ à une POLITIQUE d'INVESTISSEMENTS ROBUSTE en faveur des HABITANTS de l'INDRE

En cette période de recrudescence de l'épidémie de COVID-19 et de fortes incertitudes économiques, les effets à venir sur les finances locales restent difficiles à anticiper.

C'est dans ce contexte emprunt de nombreuses inconnues que s'inscrit notre DOB 2021 : amoindrissement de certaines recettes et une très forte croissance des dépenses de RSA.

Le Département a été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Au début du confinement et pendant la phase du déconfinement, il a multiplié les initiatives et mobilisé des ressources pour protéger ses concitoyens, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

De nouveau en 2021, notre collectivité devra faire face aux surcoûts liés à la crise Covid-19 pour protéger la population et soutenir les plus fragiles. Il subira les conséquences de la crise et devra supporter, du fait de son rôle moteur en matière de solidarités humaines, les effets de la crise économique qui l'accompagne.

Malgré les difficultés sanitaires, ce budget 2021 sera centré sur les objectifs fidèles et constants de notre Assemblée :

- assumer pleinement nos missions fondamentales de solidarités humaines en faveur de chacun de nos concitoyens, du nourrisson à nos aînés, des personnes touchées par le handicap aux personnes fragiles en situation de précarité ;
- préserver une capacité d'autofinancement afin d'amplifier nos programmes d'investissement nécessaires à la vitalité du tissu économique local et jouer pleinement notre rôle dans la relance de notre territoire.

3-1- De fortes exigences dans la poursuite de nos actions pour garantir l'amélioration du cadre de vie de chacun de nos concitoyens et faire vivre la notion de solidarité, au coeur de nos missions

Les dépenses sociales continûment croissantes ont accentué la rigidité des dépenses de fonctionnement des Départements : la part des aides sociales dans les dépenses, en particulier des allocations individuelles de solidarité, progresse avec un reste à charge qui ne cesse de croître. Le besoin de couverture des dépenses sociales est ainsi passé de 67 M€ en 2011 à près de 92 M€ en 2021.

Dans ce contexte de crise, une envolée des dépenses d'allocation de RSA semble inévitable en lien avec la recrudescence du nombre de bénéficiaires et la hausse du taux de chômage.

Malgré la réduction des marges de manœuvres financières, notre action consistera de nouveau en 2021 à promouvoir l'égalité des chances, principal atout pour permettre l'accès de tous à une vie meilleure.

La politique de solidarités humaines mobilisera 65 % du budget de fonctionnement en s'appuyant sur des principes fondateurs : respect des personnes, recherche d'innovations sociales, renforcement de l'autonomie et accompagnement des Indriens face aux difficultés.

Par ailleurs, le Département devra faire face aux conséquences d'une crise qui perdure avec des charges imprévues devenues pérennes pour la protection des populations et des agents territoriaux ainsi que pour l'adaptation des services publics.

Pour autant, malgré ces contraintes financières, notre collectivité accordera de nouveau une attention particulière à la jeunesse avec un budget d'investissement éducatif en forte hausse, la création d'un passeport culturel pour les collégiens et une augmentation de 19 % des crédits de la Licence Sport en Indre. Le tissu associatif de l'Indre ne sera pas oublié, ni notre soutien volontariste aux Communes et au SDIS.

Concernant les ressources de fonctionnement, les prévisions pour 2021 doivent être considérées avec d'autant plus de prudence que l'anticipation de la situation à fin 2020 est déjà soumise à de forts aléas.

Les perspectives d'évolution des recettes départementales restent donc incertaines dans ce contexte de crise.

2021 marquera la fin de l'autonomie fiscale et le changement de paradigme fiscal induit par la perte du foncier bâti et la récupération d'une fraction de TVA. Le Département perdra le dynamisme des bases du foncier bâti et percevra en 2021 un montant de TVA équivalent à la taxe foncière 2020 compte tenu du dispositif conduisant à une stagnation de ressource. Par ailleurs, un amendement gouvernemental au Projet de Loi de Finances pour 2021 modifie les règles de transfert d'une part de TVA aux Départements. Ce nouveau mécanisme privera les Départements du rebond de TVA 2021 anticipé à + 10 % !

Concernant la CVAE, beaucoup d'incertitudes demeurent au regard de son mode de versement. En 2021, l'ampleur de la baisse prévisible de CVAE dépendra largement des décisions des entreprises dans le paiement des acomptes. En effet, les entreprises ont la faculté de moduler le montant de leurs acomptes en fonction de l'estimation de leur valeur ajoutée. Il est donc particulièrement difficile d'anticiper le montant de la baisse de la CVAE.

Le produit des Droits de Mutations à Titre Onéreux, affecté de manière très diverse selon les territoires en 2020, pourrait enregistrer un mieux en 2021, selon les hypothèses formulées dans le rapport Cazeneuve.

Ce même rapport prévoit que la TSCA retrouve, en 2021, sa dynamique d'avant crise. Pour la TICPE, dont le produit a chuté en 2020 compte tenu de la réduction de la consommation de carburant, il est anticipé pour 2021 un rattrapage partiel de la perte toutefois insuffisant pour retrouver le niveau de 2019.

Au niveau des dotations de l'État, à périmètre constant, la DGF est stable. Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière, prévue à l'article 58 du Projet de loi de finances, est donc totalement financée par le redéploiement interne. Ce sont bien les collectivités elles-mêmes qui financent la solidarité puisque la progression de la péréquation repose entièrement sur un redéploiement de crédits existants, en l'occurrence la dotation forfaitaire.

Au titre des compensations fiscales, on constate cette année encore que la dotation d'ajustement concerne la DCRTP et la DTCE. Les Départements seront mis à contribution : leur DCRTP baissera de 5M€ et leur dotation carrée sera amputée de 20M€.

De plus, les recettes issues des fonds de péréquation pourraient être fortement affectées par la crise en 2021.

Avec l'explosion des dépenses sociales non compensées et la contraction des recettes, les équilibres budgétaires des Départements, confrontés à l'effet ciseaux, sont bouleversés.

Conséquence de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute devrait enregistrer un repli, réduisant d'autant l'autofinancement.

3-2- Les grands engagements du Conseil départemental de l'Indre : un Département solidaire, attractif, partenaire et responsable qui affronte les nouveaux défis du monde local

Accentuer nos efforts d'investissements pour améliorer la qualité de vie des Indriens et nourrir l'activité locale dont le monde économique a tant besoin demeure la colonne vertébrale de nos interventions. La problématique cruciale de l'emploi reste au cœur de nos préoccupations.

Malgré les incertitudes liées à ce contexte de crise, le Département de l'Indre n'abandonnera pas ses projets et entend poursuivre ses actions dans la logique de ses engagements :

- développer et insuffler des politiques publiques porteuses d'avenir dans les différents domaines que sont l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, en confortant notamment les collèges avec un budget d'investissement bâtementaire en très forte hausse et les associations avec la création d'un nouveau fonds d'appui à leurs projets d'investissement
- s'impliquer toujours plus en faveur du numérique pour tous, véritable défi au quotidien qui verra en 2021 s'achever la première séquence de déploiement du FttH pour 70 % de la population de l'Indre et s'initier la phase 2 pour porter cette desserte à 100 % entre 2021 et 2025 dans le cadre d'une seconde délégation de service public qui dépasserait à terme le milliard d'euros de chiffre d'affaires sur 30 ans
- maintenir un haut niveau de service et d'investissements pour des infrastructures routières et bâtementaires sécurisées et adaptées ... parce que ces investissements génèrent des emplois dans le secteur des bâtements et des travaux publics
- amplifier notre soutien aux Communes dans leurs projets d'aménagement du territoire et maintenir ce lien indéfectible qui lie le Département au bloc communal avec une nouvelle année de gestion à guichet ouvert des fonds thématiques qui s'enrichiraient d'une nouvelle aide en faveur de la vidéo-protection et d'une hausse de 2 % des fonds généralistes que sont les FAR et le FDAU (+ 10,4 % en 5 ans).

Au total, les nouvelles autorisations de programme (AP) 2021 devraient dépasser les 63 M€, en forte hausse par rapport à l'an passé (47 M€).

Le Département de l'Indre, collectivité de proximité, demeurera un département présent pour tous, un département engagé aux côtés des acteurs de terrain, avec la volonté de soutenir l'ensemble des forces vives du territoire. Il organisera pleinement son rôle d'acteur des solidarités territoriales par ses politiques de cohésion sociale pour permettre à tous et toutes de disposer des possibilités pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle.

Ainsi, notre Assemblée souhaite conforter son engagement ambitieux en faveur de l'aménagement de son territoire, en préservant un cadre de vie, en valorisant son patrimoine et en renforçant l'accessibilité numérique primordiale à l'attractivité locale.

Le poids des recettes d'investissement serait stable compte tenu du rythme tendancier du FCTVA et de la DSID. Pour équilibrer le DOB 2021, un montant prévisionnel d'emprunt de 24 M€ serait nécessaire, étant précisé qu'il s'agit d'un plafond et non d'un objectif. L'intégration future des résultats excédentaires de 2020 devraient permettre d'une part de réduire ce volume d'emprunt et d'autre part de conserver une capacité d'autofinancement solide.

Le besoin de financement, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette, au sens de la loi de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, s'élèverait à 23,3 M€.

3-3 – Une dette départementale toujours contenue

	2019	Prévision 2020
Encours de dette au 31/12	10 616 113,12	9 935 699,96
Capacité de désendettement en année	0,31	0,33
Capacité de désendettement en mois	3,7	3,9
Taux d'endettement	4,70 %	4,44 %

La dette départementale est constituée d'un emprunt (composé de 2 tranches) dont la durée résiduelle moyenne est de 11,25 années.

Selon la charte "GISSLER" destinée à mesurer le risque inhérent aux emprunts, la totalité de la dette du Département est classifiée 1A, ce qui correspond à l'indice de risque le plus faible et ce qui signifie que le Département ne détient aucun emprunt structuré à risques.

Dans une période où l'incertitude domine,
assumer pleinement nos missions fondamentales de solidarité
en amplifiant nos programmes d'investissement,
moteurs indispensables à la relance économique
de notre territoire

Dans une période où l'incertitude domine,
assumer pleinement nos missions fondamentales de solidarité
en amplifiant nos programmes d'investissement,
moteurs indispensables à la relance économique
de notre territoire

4 – Dans une PÉRIODE où l'INCERTITUDE DOMINE, ASSUMER PLEINEMENT nos MISSIONS FONDAMENTALES de SOLIDARITÉ en AMPLIFIANT nos PROGRAMMES d'INVESTISSEMENT. MOTEURS INDISPENSABLES à la RELANCE ÉCONOMIQUE de notre TERRITOIRE

4.1 – Face à la crise sanitaire, garantir notre soutien envers les plus fragiles en confortant le service rendu en matière de solidarité humaine

La crise sanitaire a recouvert notre réalité, sociale, économique, de vie quotidienne, depuis le mois de mars dernier, et malheureusement elle continue de perturber tous les fonctionnements de notre société.

L'exercice habituel d'élaboration du budget de la collectivité, en matière sociale, comme pour l'ensemble, en est une illustration.

Les facteurs traditionnels d'évolution de nos dépenses sociales sont percutés par de nouveaux, conséquences de cette crise sanitaire.

L'explosion du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est le phénomène le plus visible, mais les impacts concernent également l'enfance, tout comme l'accompagnement des personnes âgées et handicapées. Pour autant, il nous faut parvenir à maintenir le versement des allocations et les accompagnements dont la responsabilité nous incombe.

Pour 2021, les dépenses directes brutes devraient atteindre 136 M€ dont plus de 132 M€ en fonctionnement, encore en forte progression (5,64 % pour le fonctionnement sur le réalisé anticipé 2020).

Dans le même temps, les recettes directes (compensation des allocations transférées ou participation des bénéficiaires à l'aide sociale) ne connaissent pas la même évolution. Pour 2021, elles sont prévues à hauteur de 40,59 M€ équivalent 2020 et en baisse sur 2019.

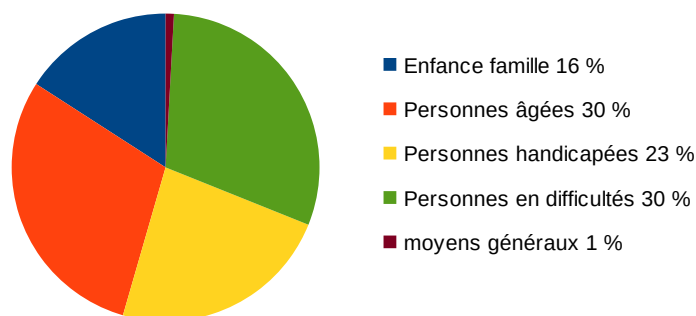
On ne peut que constater la dégradation du taux de couverture assuré par l'État pour ces allocations depuis 5 ans.

Si pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) le taux de couverture oscille entre 45 et 50 %, pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), il a tendance à diminuer à 35 % (37 % en 2015, 43 % en 2016, 39,5 % en 2017 et 36,5 % en 2020).

Mais pour le RSA, la dégradation est nette et continue : depuis 2015, le taux de couverture est passé de 55 % à à peine 40 %. Pour mémoire, au moment du transfert de l'allocation au Département, le taux de couverture était de 75 à 80 %...

Ainsi, le besoin de couverture **des dépenses sociales de fonctionnement** est passé de 67 M€ en 2011 à 91,92 M€ en 2021, soit plus de 24,92 M€ supplémentaires.

La répartition entre nos grands secteurs d'intervention sociale, s'établit pour 2021 de la manière suivante :



	BP 2020	BP 2021
Enfance - Famille	21 033 026 €	21 046 418 €
Personnes âgées	39 092 650 €	39 286 272 €
Personnes handicapées	30 840 600 €	31 003 280 €
Personnes en difficulté	34 855 420 €	40 021 019 €
Moyens généraux	1 208 520 €	1 157 400 €
	127 030 216 €	132 514 389 €

En dépit de la croissance forte et continue des dépenses de fonctionnement, le Département a toujours voulu maintenir et développer des **interventions en investissement dans le secteur social**.

Elles découlent d'une politique volontaire visant à permettre aux personnes âgées ou handicapées accueillies dans les établissements de notre compétence et également pour les personnes vivant à leur domicile via les interventions du Programme d'Intérêt Général (PIG), de bénéficier d'un cadre de vie le plus adapté possible.

Pour 2021, le montant d'investissements s'élève à 3,58 M€.

Sont ainsi prévus :

- sur le secteur des EHPAD, les crédits de paiement nécessaires (450.000 €) pour solder l'opération d'Issoudun retardée depuis plusieurs années, réaliser les premiers versements qui n'ont pas été réalisés en 2020 pour les opérations de Châtillon-sur-Indre (382.800 €), de La Châtre-Raveau (365.400 €) et de Levroux (567.758 €) ;
- sur le secteur du handicap, l'opération de restructuration des foyers des PEP de La Châtre et Levroux (CP de 354.375 € pour La Châtre et de 367.500€ pour Levroux) se poursuit ainsi que l'opération des foyers d'Atout Brenne, de Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Gautier (CP de 288.750 €). Par ailleurs, le réarbitrage des crédits, ainsi que l'élaboration d'un projet par l'association permet d'engager la reconstruction du foyer de Cluis de l'ADAPEI, avec l'inscription d'une autorisation de programme de 840.000 € et des crédits de paiement 2021 de 420.000 € ;
- en matière d'opérations d'accueil familial regroupé, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires pour de nouvelles opérations (20.000 € d'AP et 30.000 € de CP) ;
- pour le PIG, 118.774 € sont prévus pour solder les opérations antérieures et 150.000 € de nouveaux CP (250.000 € d'AP) pour les nouvelles opérations, soit un total de CP pour le fonds d'aide de 381.861 € , et pour la conférence des financeurs 83.373 € ;
- enfin sont prévus les crédits nécessaires à la poursuite de nos interventions dans les programmes spécifiques que nous avons développés : MSP programme cabinet secondaire, schéma départemental d'accueil des gens du voyage, aides à la création ou la restructuration des structures d'accueil de la petite enfance, aides à l'investissement des structures d'insertion.

Pour le **secteur de l'enfance et de la famille**, les crédits s'élèveraient à 21,05 M€ pour 2021, en hausse de 0,50 M€ soit 2,4 %, sur le réalisé anticipé 2020.

En 5 ans, depuis 2015, les crédits relatifs à cette politique publique ont augmenté de 3,85 M€ soit 23 %.

Le nombre d'enfants pris en charge après avoir fortement baissé entre 2005 et 2009, puis s'être stabilisé depuis 2010, a remonté à partir de 2013, pour exploser en 2018.

La situation au 30 septembre 2020 témoigne de la poursuite du phénomène avec un nombre de nouvelles admissions en forte hausse et un nombre d'enfants confiés jamais atteint..

- en 2005, 139 nouvelles admissions dans l'année, 536 enfants confiés,
- en 2009, 88 nouvelles admissions au 30 septembre et 461 enfants confiés,
- en 2013, 110 nouvelles admissions au 30 septembre et 464 enfants confiés,
- en 2017, 162 nouvelles admissions au 30 septembre et 525 enfants confiés,
- En 2018, 165 nouvelles admissions au 30 septembre et 584 enfants confiés,
- En 2019, 135 nouvelles admissions au 30 septembre et 614 enfants confiés.
- En 2020, 173 nouvelles admissions au 30 septembre et 628 enfants confiés.

Cette évolution est également mesurable par le nombre de « journées de placement » réalisé :

172.123 sur l'ensemble de l'année 2014,

188.405 en 2017,

203.802 en 2018,

219.050 en 2019.

Or, au 25 septembre 2020, nous avons déjà engagé 216.015 journées.

Une partie de l'évolution constatée des effectifs de placement est liée à l'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (30/09)
Nbre de jeunes arrivés évalués	72	138	124	289	212	70
Nbre de jeunes confiés dans l'année	21	26	42	51	48	21
Dont Nbre de jeunes orientés par la cellule nationale			19	21	11	2
Nbre de jeunes pris en charge au 31/12	33	38	58	83	91	89
Nbre de journées de prise en charge	8 773	12 930	15 961	25 383	32 659	27 868
Part des journées MNA dans le total des journées ASE	4,85%	7,11%	8,23%	12,14%	14,91%	12,90%
Dépense brute annuelle de prise en charge	423 901	676 700	851 830	1 131 034	1 388 271	1 082 309

Les jeunes évalués mineurs sont immédiatement pris en charge.

Ils sont d'abord accueillis à l'hôtel puis en fonction de l'élaboration de leur projet de formation, de leur niveau d'autonomie, ils sont orientés en famille d'accueil, en service d'hébergement et d'accompagnement éducatif, en Foyer Jeune Travailleur ou en appartement autonome.

Très rapidement après leur évaluation, le juge des enfants valide juridiquement notre responsabilité et transmet à son collègue juge des tutelles qui nous en confie la tutelle.

Il convient de signaler que sur les 87 jeunes pris en charge en 2020 (67 présents depuis les années antérieures et 21 accueillis depuis le 1^{er} janvier), 49 avaient conclu un contrat d'apprentissage, dont 37 qui sont devenus majeurs depuis le début de l'année, et qui ont donc pu passer ce cap de la majorité avec un contrat d'apprentissage, un logement, et une situation administrative régulière sur le territoire.

Ce résultat est particulièrement remarquable et témoigne aussi bien de l'investissement du service que de la motivation des jeunes et du partenariat positif et soutenant construit avec certains partenaires (chambre des métiers, missions locales, OPHAC, notamment).

Pour autant, l'âge de plus en plus jeune déclaré à l'arrivée fait que pour les jeunes les plus récemment arrivés la scolarisation en collège est obligatoire. Nous avons ainsi 6 jeunes encore de moins de 16 ans sur les 21 arrivés depuis le 1^{er} janvier.

Globalement cette mission, nouvelle, induit non seulement une dépense nouvelle importante et croissante, près de 1,3 M€ cette année, mais aussi une surcharge d'activité pour le service de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) (13 % de l'activité de placement).

Toutefois, cette année, du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les possibilités de mobilité, le nombre de nouveaux arrivants a été très fortement diminué.

A l'inverse, l'activité de « placement » à destination des enfants du département a malheureusement fortement augmenté, en lien également avec la crise sanitaire.

Le confinement, en contraignant parents et enfants à une cohabitation permanente sans plus aucune des soupapes habituelles (scolarité, activités sportives ou de loisirs), a accru les fragilités et dysfonctionnements familiaux provoquant des demandes de placement en nombre. Ce risque a été amplifié par la diminution d'activité de certains services de soins ou d'accompagnement à domicile qui certes ont organisé des permanences et des contacts par téléphone mais qui, faute de présence physique, n'ont pas réalisé la qualité d'accompagnement et de prise en charge à laquelle correspond leur mission.

Le poids des placements conduit à la nécessaire évolution des modes d'accompagnement.

Cette recrudescence des placements liée à la crise sanitaire est venue conforter les constats déjà réalisés dans le cadre du schéma.

On constate une part croissante de placements justifiés par des environnements familiaux et des conditions d'éducation très dégradés. De plus en plus, ces placements concernent des enfants très jeunes (de moins de 6 ans). Par ailleurs, pour les enfants plus grands, l'accumulation de carences éducatives et de défaillances dans les apprentissages conduisent à des situations d'enfants cumulant troubles du comportements, déficiences et pathologies psychiques.

Ainsi, se multiplient à la seule charge de l'Aide Sociale à l'Enfance, les situations d'enfants cumulant les difficultés : familiales, éducatives, mais aussi avec de très gros retards scolaires et des problématiques psychiques ou psychologiques pour lesquelles le secteur des soins pédo-psychiatriques déclare forfait et le secteur du handicap ne veut ou ne peut plus répondre.

Or, l'Aide Sociale à l'Enfance, sous la responsabilité de notre collectivité, est le seul service qui ne peut refuser de répondre.

Pour ces jeunes, la prise en charge par des assistants familiaux (familles d'accueil), prise en charge privilégiée dans notre département, n'est pas adaptée (le comportement de ces enfants n'est pas supportable pour une famille d'accueil). Parallèlement, les établissements, même avec des ratios d'encadrement élevés induisant des tarifs de 200 € par jour (6000 €/mois) ne parviennent pas non plus à faire face aux difficultés posées par ces jeunes. En effet, l'accueil en collectivité a plutôt tendance à majorer les comportements difficiles de ces enfants.

Le nouveau service, créé et développé suite au dernier schéma, propose un accompagnement individuel, très renforcé, à domicile, au sein de la famille, avec un lien quotidien entre le jeune et le travailleur social, un accompagnement physique vers les lieux de formation, de scolarisation, de soins, de loisirs ou de sports. Porté par Moissons Nouvelles, il donne de bons résultats. Il concernait initialement 12 jeunes puis 18 dès la deuxième année en janvier 2020.

La volonté nationale de reprendre la main sur cette politique décentralisée est en marche.

Depuis deux ou trois ans, les Départements sont fortement mis en cause dans leur mission de protection de l'enfance.

L'un des points de départ est le constat que parmi les adultes marginalisés, exclus, fréquentant les quelques dispositifs encore de la compétence (financière) de l'État : l'hébergement d'urgence et d'insertion (CHRS), on trouvait de nombreux jeunes ayant un « passé » de mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

De ce constat, réel, s'est développé tout un arsenal d'opinions assez simplistes allant de la carence des Départements dans l'exercice de cette responsabilité, ou de la proposition d'imposer aux Départements de continuer à prendre en charge les jeunes au-delà de 18 ans.

Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dont a fait l'objet le Département au titre de cette politique, en 2019, aurait pu être l'occasion d'évaluer les résultats de cette politique, la réalité de l'impact de la gouvernance départementale, les leviers et enjeux. Malheureusement, la Chambre s'est essentiellement concentrée sur les « signes extérieurs », la « légalité externe » de la mise en œuvre, à savoir la réalisation et/ou l'utilisation des nombreux référentiels, conventions, protocoles, documents et autres instances partenariales prévues effectivement par la législation et la réglementation nationale pour encadrer cette politique publique.

L'impact du COVID est aussi patent dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'augmentation du nombre de placements déjà évoquée et qui peut être durable (la fragilisation des situations familiales n'a pas cessé avec le confinement), a des effets sur nos dispositifs qui sont à prendre en compte.

Ainsi, les assistants familiaux qui accueillent la très grande majorité des enfants placés sont fortement sollicités alors que le confinement leur a demandé des efforts considérables.

Notre Département a pris en compte très vite leur situation particulière (contraintes d'accueillir pendant toute la durée du confinement les enfants qu'elles accueillaient, 24/24 et 7 jours/7, sans le répit permis d'habitude par la scolarité, les droits de visite et d'hébergement dans les familles). Une majoration de salaire via une sujétion particulière leur a été attribuée du 15 mars au 31 mai, et une prime de 1000 € leur a été versée dès le mois de juin, pour un montant global de 362.000 €.

Le service de l'ASE a été en contact permanent avec les assistants familiaux, comme avec les établissements et les familles des enfants.

Mais aujourd'hui, la poursuite de cette activité soutenue génère des difficultés nouvelles parmi les professionnels de ce secteur comme de beaucoup d'autres qui ont dû faire face pendant la première période de crise.

Le chapitre qui porte les allocations du RSA est celui qui a connu la plus forte croissance ces dernières années et qui est le plus impacté par les conséquences de la crise. Pour 2021, on évalue à 39,31 M€ les crédits nécessaires en hausse de 10,39 % sur le réalisé anticipé 2020 et de 15,16 % sur le Budget Primitif 2020.

Suite à la crise économique de 2008 et à la mesure décidée par le précédent gouvernement d'une revalorisation de 10 % des allocations au-delà de l'inflation sur 5 ans à partir de 2013, le poids des allocations a crû entre 8 et 10 % par an de 2012 à 2016.

En 2017, la croissance s'est nettement ralentie, avec « seulement » 2,26 % d'augmentation.

2018 et 2019 ont enregistré une nouvelle croissance.

En 2020, dès le mois de d'avril, l'impact du COVID et de la crise économique induite ont été sensibles. Ainsi, dès le Budget Supplémentaire 2020, il a fallu prévoir des crédits supplémentaires qui se révèlent encore insuffisants puisqu'il faut à nouveau abonder les crédits destinés aux allocations en DM2.

Au total en 2020, ce sont 2.403.630 € qui ont dû être ajoutés au budget. Le montant d'allocations sur le réalisé anticipé 2020 s'élèverait à 34,46 M€, en hausse de 8,8 % par rapport à 2019.

Le nombre d'allocataires témoigne de cette évolution très préoccupante :

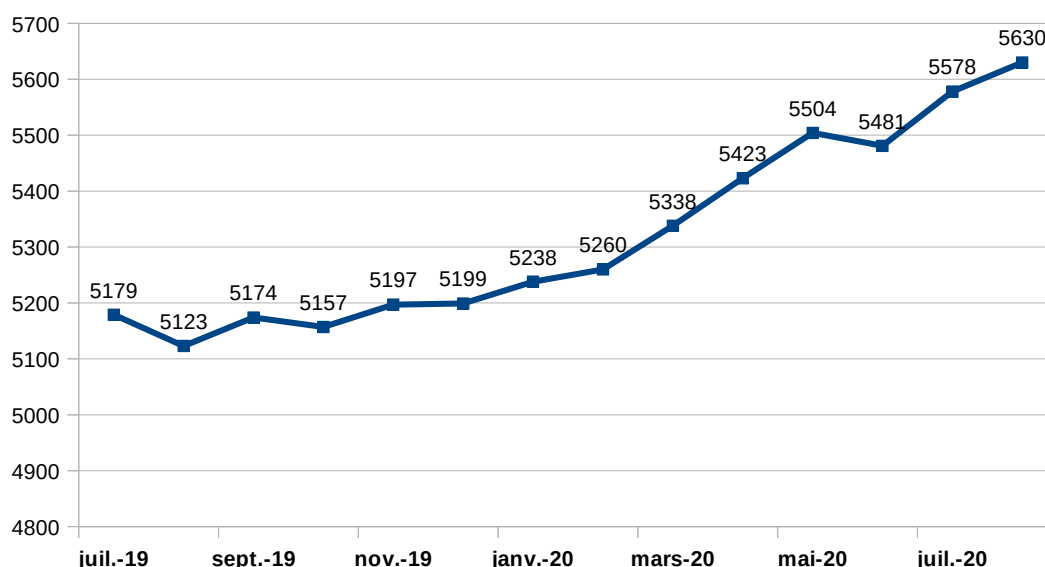
- 5141 en décembre 2018
- 5179 en juillet 2019
- 5238 en janvier 2020
- 5630 en août 2020

soit un niveau jamais atteint avec en plus un montant moyen versé qui augmente, le nombre de bénéficiaires percevant le RSA « à taux plein » étant de plus en plus nombreux.

Au phénomène déjà noté les années précédentes de difficultés à « sortir » du RSA s'ajoute l'afflux de nouveaux bénéficiaires directement lié à la crise : auto-entrepreneurs, salariés déjà en précarité et qui ne parviennent plus à trouver les petits contrats qui leur permettaient de ne pas « entrer » dans le RSA, jeunes chargés de famille ou de plus de 25 ans n'ayant pas accès à l'emploi.

Le nombre d'entrants qui était en moyenne de 60 au 1^{er} semestre 2019, est passé à 110 en moyenne au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020.

Allocataires du RSA (données du mois M-1)



La crise économique induit une augmentation du nombre d'entrants mais elle va aussi accroître encore la difficulté des bénéficiaires existants à sortir.

Nous avons déjà noté la « chronisation » des bénéficiaires du RSA. Or en période de crise économique, donc de raréfaction des emplois et de concurrence accrue entre les demandeurs, les bénéficiaires du RSA sont les plus mal placés.

Ces personnes multiplient les signes d'exclusion : problèmes familiaux, de santé, troubles psychiques. Les politiques sociales et les accompagnements en tout genre qui leur sont proposés ne parviennent pas à les faire sortir de cette situation.

Or, face à ces bénéficiaires, nos politiques d'insertion sont inopérantes.

Lors de la commission d'action sociale du 22 septembre nous avons pu en dresser l'inventaire et le périmètre.

Nous devons concentrer nos efforts sur l'évaluation des besoins et des potentialités de la personne et veiller à nous organiser avec nos partenaires dans la complémentarité de nos missions respectives : à l'État l'emploi, à la Région la formation, au Département l'insertion sociale, afin d'éviter les pertes d'efficacité liées à la confusion des rôles. Bien évidemment, pour certains publics particuliers bénéficiaires du RSA qui ne relèvent d'aucun dispositif d'accompagnement en insertion professionnelle, nous continuerons d'intervenir (auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants, exploitants agricoles).

En matière d'insertion sociale, nous allons poursuivre nos efforts pour proposer des actions aux bénéficiaires leur permettant de résoudre progressivement leur difficultés, en essayant de travailler en parallèle avec Pôle emploi et la Région pour accompagner le bénéficiaire vers l'insertion professionnelle.

En effet, il est souvent très complexe de mobiliser des personnes en difficultés sociales en l'absence de perspectives d'emploi.

Au-delà de notre volonté et de notre mobilisation, l'avenir du RSA pour les Départements est confus.

Certes, d'autres sujets urgents se sont imposés, toutefois l'évolution du RSA ne va plus être soutenable pour les finances de très nombreux Départements. La « recentralisation » avec transfert des financements à leur niveau actuel n'est évidemment pas acceptable, mais le maintien en l'état de la situation non plus.

Nous sommes toujours dans l'attente d'informations sur le futur « revenu universel d'activité » pourtant annoncé par le Président de la République dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, tout comme le « grand service public de l'insertion ».

Le secteur des personnes âgées, désormais à égalité avec le secteur des personnes en difficulté à hauteur de 30 % de nos interventions, s'élève à 39,29 M€ en 2021.

La situation de cette politique publique a bien évidemment été fortement perturbée par la crise sanitaire. Elle n'a pas fait apparaître de difficultés nouvelles, mais elle a amplifié les difficultés pré-existantes.

Après les premières années de croissance, sur un rythme supérieur à 5 % par an (+ 27 % de janvier 2004 à fin 2007), le nombre de bénéficiaires s'est stabilisé, et diminue depuis 2012.

Cette évolution pose question. Elle a été abordée lors des travaux du précédent schéma gérontologique et continue de faire l'objet d'analyses par les services et les partenaires.

Il est notamment apparu que cette baisse du nombre de bénéficiaires n'était pas liée à une diminution du taux d'accord qui reste fort (80 %) mais à une baisse du nombre de demandes et notamment des 1^{ères} demandes :

1.361 demandes en 2013,

1.183 demandes en 2016 ,

1.123 demandes en 2017,

1.113 demandes en 2018

1.141 demandes en 2019

754 demandes au 30 septembre 2020.

Plusieurs facteurs sont évoqués :

– L'évolution démographique ; en effet notre département après avoir pris beaucoup d'avance dans le vieillissement de notre population marque le pas, ainsi, la part des plus de 75 ans n'a augmenté que de 1,87 % entre 2010 et 2020 (contre 12,05 % pour la France).

– Les difficultés des services d'aide à domicile, qui assurent « en prestataire » la mise en œuvre du plan d'aide APA, mais ne parviennent plus à recruter pour satisfaire la demande, et de ce fait à proposer une qualité de service à la hauteur des attentes de plus en plus fortes des personnes et de leur famille, notamment au regard du coût horaire, 22 à 25 € en moyenne, même si l'APA solvabilise et limite le reste à charge. En effet, on ne peut dans notre département incriminer le « reste à charge » car notre tarif (21,64 €/h) en 2020, fait partie des tarifs les plus élevés, au-dessus du tarif habituellement pris au niveau national comme référence (20,5 €).

Toutefois, quand on entre dans le détail, on constate que cette diminution concerne plus les GIR 4 que les plus dépendants.

De plus, du fait du relèvement des plafonds et du tarif départemental, le montant moyen de plan d'aide est en progression depuis plusieurs années :

en novembre 2015 : 2.684 bénéficiaires payés, pour un montant moyen mensuel de 401,56 €,

en novembre 2016 : 2.597 bénéficiaires payés, pour un montant moyen mensuel de 447,63 €,

en septembre 2017 : 2.562 bénéficiaires payés, pour un montant moyen mensuel de 457,08 €,

en septembre 2020 : 2.262 bénéficiaires payés pour un montant moyen mensuel de 461,88 €.

On constate surtout un écart important entre le nombre d'heures attribuées par nos services dans le plan d'aide APA et le nombre d'heures payées, et donc réalisées par les personnes, soit en recourant à un service d'aide à domicile (prestataire), soit en employant directement une aide à domicile (gré à gré) éventuellement avec l'aide d'un service pour la gestion (mandataire).

Ainsi en 2019, alors que 874.356 heures étaient attribuées dans les plans d'aide, seulement 768.478 heures ont été payées, soit 105.878 heures non réalisées. Pour les seuls services prestataires qui assurent 75 % des heures payées, ce différentiel représente 98.106 heures. Cette non-réalisation d'heures a été encore accentuée avec la crise sanitaire.

D'une part, les familles et les personnes ont suspendu ou mis fin aux interventions par crainte de la contamination, d'autre part les services ou les aides à domicile en emploi direct ont suspendu leurs interventions, touchés comme tous les salariés par les difficultés de garde d'enfants, les facteurs de risque de leur propre santé, ou la maladie.

Pour autant, les services d'aide à domicile ont joué un rôle essentiel pendant la crise, en continuant à intervenir dans les situations où c'était nécessaire et indispensable et ce alors même qu'ils ne disposaient pas au début des équipements de protection, et qu'ils n'étaient pas pris en compte par les autorités nationales.

Le Département s'est alors mobilisé pour les équiper et faire prendre en compte leurs besoins.

Ainsi, diverses mesures ont été prises au niveau national pour sécuriser les services d'aides à domicile.

Un décret du 29 juin notamment instaure à la charge du Département, principal financeur, via l'APA et la PCH, le principe d'un financement garanti à hauteur de l'activité réalisée par le service prestataire antérieurement pour la période du 15 mars au 10 octobre. Ainsi, même si le service a perdu de l'activité soit du fait de l'absence du personnel soit du fait de la perte d'usagers, il perçoit du Département un montant identique à celui qu'il aurait pu percevoir sur la base de son activité précédente.

Pour la période de mars à août, le total des versements réalisés à ce titre s'élève à 652.513 € et devrait atteindre 770.000 € à la fin de la période.

Par ailleurs, les salariés des services d'aide à domicile ont, grâce à de nombreuses interventions, dont celle commune des 6 Présidents des Départements de la Région, obtenu de pouvoir bénéficier d'une prime. Celle-ci est financée à parité par l'État et le Département, sur la base d'un montant de 80 M€ de dotation de l'État au plan national, et est versée en totalité par le Département. L'État a réparti les crédits entre les Départements au prorata des heures financées par les Départements en 2019, soit un montant de 290.362 € pour l'Indre induisant une dotation totale de 580.724 €. De ce fait, le Département a procédé à une répartition sur la même base que celle de l'Etat, aux différents services. Il appartient ensuite à chaque service de définir les conditions et modalités de la prime dans la limite de 1000 € maximum par salarié dans un accord d'entreprise.

Ainsi, si les conséquences financières de la crise sur les services d'aide à domicile sont plutôt bien prises en compte, en revanche la situation structurelle de ces services n'est en rien résolue.

Les difficultés de ces services ont été repérées depuis plusieurs années dans notre département mais également ailleurs en France. Ainsi l'État annonce depuis de nombreuses années une réforme de leur financement... qui ne vient pas. Les acteurs du secteur se sont émus que dans les derniers travaux (rapport Libeau par exemple) rien n'apparaisse clairement.

Le problème central reste la crise du recrutement. Elle sévit dans l'Indre comme partout.

Les associations ne parviennent pas à rendre le service attendu en quantité (cf les heures non réalisées) comme en qualité (les personnes renoncent à faire appel à ces services) faute de parvenir à recruter des salariés, à les former, et à les fidéliser.

La question fondamentale des grilles de rémunération, très peu attractives, semble cependant en cours de négociation au plan national. Une revalorisation est certes nécessaire, mais il conviendra que les Départements obtiennent de l'Etat la compensation de la charge induite sur le financement de l'APA et la PCH.

Cependant, des actions sont également possibles localement et nous en avons prévues qui n'ont évidemment pas pu se mettre en place mais restent d'actualité.

- La promotion et le développement de l'apprentissage, qui jusqu'à présent n'existe pas dans ce secteur, mais qui désormais peut se développer avec le support des CFA agricoles. Il faut évidemment construire l'ensemble du support. Mais cette piste permettra de valoriser ce métier auprès des jeunes et de les former au plus près des réalités du métier.

- La construction d'une prestation d'aide au recrutement pour les services avec Pôle emploi. Cette action part du constat de l'inefficacité actuelle des procédures de recrutement : il y a beaucoup d'offres mais elles ne trouvent pas preneurs, ou les candidatures ne conviennent pas et génèrent pour les associations une grande déperdition d'énergie.

- La mise en œuvre d'une organisation permettant aux salariés de disposer de plusieurs emplois en temps partagé. En effet, un des inconvénients de ce métier d'aide à domicile est qu'il permet rarement des temps plein, et donc offre une rémunération souvent insuffisante pour vivre. Or il existe d'autres métiers de ce type (ATSEM, conducteur de VSL ou de cars scolaires, taxi, animatrice périscolaire...).

Enfin notre stratégie départementale d'attractivité pourrait se nourrir de ce besoin de recrutement important. En effet, nous disposerions d'une vraie opportunité a fortiori suite au confinement, pour faire valoir le bien vivre dans notre département à des personnes qui aujourd'hui exercent ce métier dans des grandes métropoles avec une qualité de vie dégradée du fait de leur faible rémunération et des coûts de transport, de logement, de prise en charge des enfants, de sécurité, de loisirs qu'elles subissent quotidiennement.

L'apport de cette population, formée, active, pourrait en outre apporter un modèle et une dynamique positive pour la partie de notre population qui s'enfonce dans l'exclusion.

La crise sanitaire a également durablement et profondément perturbé le fonctionnement des EHPAD.

Pendant le confinement, l'obligation d'interdire toute visite, la peur de voir le COVID entrer, le traumatisme vécu dans les établissements ayant eu beaucoup de victimes, la tension permanente subie par les personnels ne sachant plus quelle prise en charge en soins proposer aux résidents (fallait-il mieux garder un résident présentant une autre pathologie que le COVID ou l'envoyer à l'hôpital qui ne l'acceptait pas facilement et où il pouvait être contaminé ? Comment accompagner un résident atteint du COVID dont dans un premier temps, l'hôpital ne proposait pas la prise en charge ?).

Le déconfinement n'a pas réellement permis de soulager les établissements. Les liens avec les familles ont été compliqués à restaurer, les visites devant rester contrôlées. Les besoins en personnels ont été accrus pour faire face à ces nouvelles organisations, alors même que le taux d'absentéisme a fortement augmenté.

Là également, l'État a assuré la compensation financière de la crise : prise en charge des surcoûts en personnel tous budgets confondus, prise en charge des dépenses d'équipements, prise en charge de la perte de recettes due à l'absence d'admissions et ce pour la période du 15 mars au 31 août et prise en charge de la prime attribuée aux personnels. Il semble également qu'une réflexion soit en cours pour prolonger ces aides du fait du rebond de l'épidémie.

Notre propre engagement de soutenir les établissements pour faire face aux conséquences de la crise nécessitera de refaire un point début 2021 en fonction tant de l'évolution de la situation que des décisions prises par l'État.

Mais désormais les EHPAD font état des mêmes difficultés que les services d'aide à domicile pour trouver le personnel nécessaire à leur fonctionnement. Leur crainte aujourd'hui, est de ne pouvoir assurer la prise en charge des résidents faute de disposer du personnel suffisant, et ce toute qualification confondue. La crise ayant fait apparaître des besoins nouveaux et augmenté l'absentéisme, les EHPAD sont désormais eux aussi en pénurie de main-d'œuvre.

Certains établissements envisagent même de restreindre les admissions par crainte de ne pouvoir répondre aux besoins des résidents.

Le sujet est plus aigu encore dans les établissements associatifs où la convention collective applicable est moins favorable que la fonction publique, cet écart devant être renforcé par les mesures de revalorisation des rémunérations des emplois de la fonction publique hospitalière.

Il est donc aujourd'hui très aléatoire d'envisager l'évolution de l'activité des EHPAD.

Depuis 2017 est mise en œuvre la réforme nationale de la tarification dépendance dans les EHPAD.

Désormais l'APA en établissement n'a plus que le nom d'une prestation individuelle.

En effet, le Département verse aux EHPAD une « dotation » dépendance calculée à partir d'une valeur moyenne du « point dépendance » du département, lui-même calculé à partir de la situation constatée en 2016, des budgets dépendance et de l'état des personnes accueillies dans les EHPAD du département. Un mécanisme de « convergence » sur 7 ans a en plus été intégré pour amoindrir les effets que cet objectif de normalisation à la moyenne pourrait avoir.

Il s'agit en fait d'aligner les modes de calcul des moyens alloués à la dépendance sur ce que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) faisait déjà pour le forfait soins. L'idée est que le coût de la dépendance et du soin doit être le même partout.

Par ailleurs, la réforme de la tarification des EHPAD pourra également avoir un impact important dans les années à venir, sur la manière dont le coût à la charge des résidents (tarifs hébergement avec le GIR 5 et 6) est fixé.

La nouvelle législation prévoit un nouveau cadre conventionnel avec les établissements : les Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Moyens (CPOM) se substituent aux « conventions tripartites » à échéance de celles-ci.

L'objectif recherché dans ce nouveau conventionnement est de définir avec les établissements une « stratégie d'évolution et des objectifs d'activité » et d'attribuer des enveloppes globales pluriannuelles de moyens, puis de laisser aux établissements la liberté de les gérer.

Ainsi, la discussion budgétaire et tarifaire annuelle que nous menions, disparaît. Il n'y aura plus que la définition lors du CPOM des enveloppes budgétaires, dans le cadre des réglementations applicables à chaque « section » (soins dépendance, hébergement), de leur taux d'évolution, et l'évaluation, à mi-parcours et en fin de période.

La première année, ce tarif est fixé conformément aux procédures antérieures (sur la base d'une proposition budgétaire détaillée), puis les années suivantes, comme le prévoient les textes, il évoluera sur la base d'un taux d'évolution fixé par arrêté du Président du Conseil départemental. Toutefois, nous avons proposé que le CPOM prévoie une procédure de dérogation à ce taux d'évolution, si certains éléments du fonctionnement de l'établissement le justifient (activité, évolution de la masse salariale, évolution des amortissements, etc...).

Les établissements déjà entrés dans cette procédure sont : l'EHPAD d'Eguzon (privé lucratif), les EHPAD associatifs d'Ecueillé, de Pellevoisin et d'Issoudun (Notre dame et la Chaume), l'EHPAD public hospitalier du Blanc.

Sont en cours de signature avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2020 : l'EHPAD La Charmée à Châteauroux (mutualité), Sainte-Sévère (associatif), Buzançais et Saint-Gaultier (public hospitalier), et Badecon-le-Pin (privé lucratif).

Toutefois, certains établissements devant entrer au 1^{er} janvier 2021 le seront en 2022 (par exemple EHPAD Centre Hospitalier Issoudun).

Les services d'aide à domicile, a fortiori s'ils sont en difficulté, ne peuvent résumer à eux seuls les efforts pour le maintien à domicile.

Il faut pouvoir développer d'autres actions, visant les aidants naturels, les réseaux de solidarité de proximité, le maintien du lien social, l'aménagement de l'habitat, la bonne coordination des services, et... la lutte contre la désertification médicale.

Ces aspects ont toujours fait partie de notre politique gérontologique.

Ainsi, le PIG adaptation de l'habitat a été renouvelé fin 2019, soit 15 ans de fonctionnement.

Fin 2019, ce sont ainsi 13,78 M€ de travaux qui ont été réalisés par des entreprises locales concernant 2.205 opérations, avec un taux de subvention moyen de 68,66 % mais de près de 90 % en fin de période.

Pendant le confinement nous avons poursuivi notre activité, dès lors que les personnes acceptaient de recevoir notre technicien (dans le respect des gestes barrières). Cela a permis de rattraper beaucoup de retard, et de réaliser une activité maximale en 2020, avec 233 dossiers validés pour un montant de travaux de 1,5 M€ HT et un taux de subvention de 90 %.

De même, nous avons créé depuis longtemps une coordination départementale avec un fonds de financement pour développer des actions collectives. La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) de décembre 2015 a permis de développer ce type d'action au travers de la « conférence des financeurs » et des fonds qui lui sont délégués par la CNSA. Il convient cependant de veiller à ce que ces fonds importants ne créent pas une rente de situation pour des opérateurs professionnels d'actions de prévention, qui sont ainsi développées sans réel rapport avec les besoins du terrain, mais au contraire servent bien à soutenir des actions émanant du terrain et des acteurs locaux. C'est pourquoi nous avons insisté pour que les Communes soient membres de ce dispositif et puissent ainsi l'utiliser.

De même, ce fonds permet de financer des « aides techniques individuelles », et là également, nous l'avons adapté aux besoins recensés localement, à savoir les compléments de financement des appareillages auditifs et dentaires.

Depuis 2007, l'engagement du Département pour la **politique publique à destination des personnes en situation de handicap** s'est considérablement accru : de 21,35 M€ en 2007, il devrait atteindre 31 M€, soit une évolution de plus de 45 % en 12 ans.

Pour autant, le rythme s'est ralenti. En effet, l'ensemble des opérations de création ou d'extension d'établissements ou services prévues lors de notre précédent schéma ont été menées à leur terme.

Le nouveau schéma, dont les travaux ont démarré début 2020 et ont été partiellement perturbés par la crise sanitaire, devrait pouvoir être proposé début 2021.

Nous avons notamment pu lancer une grande enquête auprès des personnes en situation de handicap dans le Département (16.300 questionnaires envoyés). Nous avons eu plus de 1.281 réponses, ce qui est un très bon taux. Les questions portaient sur des aspects de la vie quotidienne. Il en ressort que les personnes en situation de handicap font état de difficultés dans les domaines de la mobilité et de l'accessibilité, mais assez peu dans le domaine du travail et de l'accès aux soins. En effet, les personnes en situation de handicap sont comme le reste de la population du département avec une moyenne d'âge élevée, et donc plus souvent inactifs qu'en recherche d'emploi et par ailleurs leur situation de handicap les oblige à s'assurer d'un suivi médical régulier qui leur permet (et c'est légitime) un meilleur accès aux soins que d'autres Indriens.

Les résultats de l'enquête témoignent également de la demande d'information sur les différents dispositifs d'aide et des besoins qui perdurent sur l'aménagement des logements.

Le nouveau schéma prendra en compte ces besoins et plus largement proposera des actions visant à développer encore la prise en compte du handicap dans les différents aspects de la vie quotidienne.

En matière de réponses « spécialisées », il n'apparaît pas la nécessité de création d'établissements ou de services nouveaux relevant de la compétence du Département, mais des adaptations : transformation de places de foyer d'hébergement en foyer de vie, développement des places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) (accompagnement à domicile avec médicalisation) déjà prévues lors du précédent schéma, mais seulement très partiellement mises en place du fait de la non-mobilisation des crédits « soins », amélioration de l'accompagnement proposé par les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), renforcement des instances de coordination.

Pour ces établissements et services, le montant des crédits annuels de fonctionnement pour 2021 est évalué à 22,5 M€, stable sur 2020.

Dans ce secteur, les actions importantes sont les opérations de restructuration des bâtiments des foyers que nous avons engagées et qui bénéficient des financements de la convention Région/Département.

Ainsi, l'association Atout Brenne a pu restructurer le foyer de vie et le foyer d'hébergement du site du Blanc, et désormais les travaux de reconstruction du foyer de Saint-Gautier et de celui de Saint-Benoît-du-Sault sont lancés. De même, les foyers de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) vont être reconstruits à La Châtre et Levroux.

Après de nombreuses années de discussion, la reconstruction du foyer de Cluis, sur le site actuel, a été actée, permettant de bénéficier des crédits de la convention Région/Département.

D'autres opérations sont en projet : à Buzançais pour les foyers de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), à Issoudun pour des restructurations partielles du site du Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés (CSPCP). Il sera donc particulièrement adapté de pouvoir à nouveau inscrire ces opérations dans la prochaine convention Région-Département.

Même la PCH semble avoir atteint son palier depuis 2017, cette prestation, créée par la loi de 2005, permet aux personnes handicapées de disposer des moyens nécessaires pour accéder à divers services (aide à domicile, transports...) ou équipements (aides techniques, amélioration du logement) afin de compenser les conséquences de leur handicap et les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie puis transmise au Conseil départemental pour paiement.

2010 : 728 personnes ont un droit ouvert à au moins l'un des volets de la PCH au 31/12

2012 : 923

2015 : 1.108

2017 : 1.206

2018 : 1.239

2019 : 1.267.

Les dotations budgétaires confirment cette évolution : de moins d'1 M€ en 2007, le montant de la dépense devrait atteindre 6,07 M€ en 2020 et donc une prévision à 6,28 M€ pour 2021.

La dotation affectée par la CNSA en contrepartie ne compense que très partiellement cette évolution : elle était de 2 M€ par an de 2010 à 2015, elle a été de 2,5 M€ en 2016 puis est repassée à 2,2 M€ depuis.

Pour autant, la croissance dynamique de la PCH pourrait reprendre notamment sous l'effet des conséquences de la volonté de l'État de développer les réponses « inclusives » pour les personnes handicapées, c'est-à-dire d'éviter au maximum les prises en charge en établissement (notamment pour les établissements à la charge des financements sécurité sociale).

Ainsi, les associations gestionnaires d'établissements sous responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS) sont largement incitées à développer des projets « d'habitat inclusif », c'est-à-dire des habitats « de droit commun » où les besoins en aide humaine et en accompagnement seront apportés par les dispositifs de droit commun, à savoir la PCH ou les SAVS ou SAMSAH, soit des dispositifs financés par les Départements.

Les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap ont bien sûr été pris en compte dès le début de la crise sanitaire pour adapter leur missions. En effet, comme les personnes âgées, les personnes en situation de handicap sont des personnes vulnérables.

Les établissements d'hébergement ont dû s'adapter au confinement. Globalement les associations ou organismes gestionnaires ont su se réorganiser et s'adapter pour maintenir des accueils dans de bonnes conditions et aucun cas de COVID n'est apparu dans ces établissements lors de cette première phase.

Parfois, les familles ont préféré reprendre à domicile leur proche par crainte de la maladie.

Dans tous les cas, le Département a continué d'apporter aux établissements les mêmes financements, et ce alors même que le retour de certains résidents à domicile justifiait une attribution d'aide via la PCH.

Pour les personnes en situation de handicap à domicile, les services d'aide à domicile ont comme pour les personnes âgées permis que la crise ne dégénère pas en maintenant leur intervention financée par la PCH.

Depuis de nombreuses années, notre collectivité a pris conscience de l'enjeu fondamental **de la lutte contre la désertification médicale** pour l'avenir de notre territoire.

Nous avons mis en place dans le cadre d'une politique facultative volontariste plusieurs dispositifs successifs afin de faciliter l'installation des médecins dans le département.

Ainsi, nous avons créé une bourse de 600 € par mois pour les étudiants internes en médecine générale et pour la durée de leur internat s'ils s'engagent à s'installer dans le département dans les zones déficitaires ; toutefois seuls 4 internes l'ont sollicité, dont un couple.

Nous avons également organisé un système d'aide au logement pour des internes en stage auprès d'un médecin libéral dans l'Indre, en solvabilisant une partie de leur loyer dans 3 logements réservés pour eux permettant une colocation de 3 étudiants. Depuis 2008, cette aide s'est élevée à 85.521,65 € et a concerné 21 étudiants en 2019.

Nous avons également attribué des subventions à la construction de Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en complément des aides de l'État et de la Région. Nous sommes intervenus pour 10 MSP. A partir de 2012, nous avons orienté nos aides vers des projets de cabinets annexes de MSP, permettant de développer des consultations par les médecins des MSP dans des communes où n'exercent plus de médecins. 6 cabinets de ce type ont été aidés (Saint-Denis-de-Jouhet, Chabris, Luçay-le-Mâle, Saint-Août, Sainte-Sévère, Orsennes). Au total nous sommes intervenus pour un montant de 1.125.095 €.

Nous avons de 2007 à 2013 accompagné le déploiement du réseau de télémédecine Arpèges-Télémed, en subventionnant l'équipement informatique des médecins adhérents pour un montant de 83.290 €.

De plus, à partir de 2015, nous avons mis en place une nouvelle aide, de 15.000€ pour tout médecin s'installant pour la première fois dans l'Indre en exercice libéral et s'engageant à y exercer 5 ans à temps plein.

En juin 2017, notre Assemblée départementale a acté le principe de l'extension de ce dispositif aux chirurgiens-dentistes.

En janvier 2018, nous avons augmenté notre aide à 50.000 € pour les médecins s'installant dans une des zones « d'action complémentaire » non aidées par un dispositif spécifique, l'aide restant à 15.000 € pour les autres zones et pour les dentistes.

Ce sont 23 praticiens et 12 chirurgiens-dentistes dans l'Indre qui se sont installés dans notre département depuis la mise en place de ce dispositif pour un montant d'aides de 624.000 €.

Ces différents dispositifs semblent aujourd'hui marquer le pas. Les nouvelles demandes pour nos aides à l'installation sont souvent le fait de médecins déjà âgés, dont le véritable engagement pour le territoire semble incertain et qui d'ailleurs sollicitent de ne s'installer en libéral qu'à temps partiel.

Certaines communes demeurent donc désespérément sans médecin, mettant en péril le maintien de leur population âgée et interdisant toute perspective d'attirer de nouvelles populations.

Parallèlement, des demandes nous sont faites d'étendre nos dispositifs hors du périmètre de la médecine libérale.

Il semble donc nécessaire de réinterroger nos dispositifs d'aide.

L'ancrage en faveur du secteur libéral paraît devoir être confirmé. L'État et la Région ont organisé des aides pour la médecine hospitalière ou le salariat.

Pour autant, il convient d'éviter d'encourager des installations qui risquent de n'être que très temporaires.

De nouvelles modalités d'accès aux soins se font jour notamment via la téléconsultation depuis son domicile comme depuis un espace dédié. Cette perspective, par exemple dans les communes où existe une pharmacie, mais dépourvues de médecin, pourrait être une réponse transitoire pour préserver notre maillage territorial pharmaceutique et répondre aux besoins des soins non programmés sur ces communes.

Enfin, à défaut de médecins, d'autres professionnels de santé indispensables à l'accès aux soins de notre population vieillissante, tels les kinésithérapeutes, pourraient aussi entrer dans notre périmètre d'intervention.

4.2 – Poursuivre une dynamique d'investissement à un niveau élevé pour plus de services aux habitants et favoriser le développement du territoire

◆ Assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire indrien : un objectif ambitieux impulsé par le Département

Le très haut débit fibre progresse sur notre territoire : 40.000 prises construites sur le périmètre public et 30.000 sur le périmètre d'investissement privés à la fin 2020. Notre département est donc au rendez vous. Mais ce n'est pas terminé. Sur le périmètre d'investissement privé, la fin des opérations est attendue en 2021 conformément aux engagements nationaux d'ORANGE. Sur le périmètre public, l'année 2021 sera riche.

Le RIP36 poursuivra la mise en œuvre de la première phase de déploiement FttH portant sur 41 communes. Ce programme devrait être achevé fin 2021, assurant la desserte de 70 % de la population de l'Indre. Plus de 70 M€ auront alors été investis par l'Europe, l'État et les membres du RIP36 (Région, Département et EPCI). Un véritable atout pour notre département mais ce n'est pas suffisant. En effet, 70 % du territoire reste à desservir en très haut débit fibre.

Aussi, le RIP36 et le syndicat mixte Berry Numérique (Cher) ont lancé en groupement de commande une nouvelle délégation de service publique (DSP) concessive pour assurer la couverture complète de l'Indre et du Cher. L'attribution de cette nouvelle DSP devrait intervenir début 2021 et assurer un déploiement des réseaux fibre sur l'ensemble des 2 départements avant fin 2025. Un investissement de plus de 130 M€ sur l'Indre qui fera appel à des subventions publiques.

Nous avons donc fortement progressé ces dernières années, en mobilisant beaucoup de moyens et continuerons ces prochaines années. Le Département devrait mobiliser 4,8 M€ en 2021 pour ce programme.

Enfin, nous restons très attentifs à la téléphonie mobile. Au regard du New Deal et des projets des opérateurs, force est de constater que le nombre de pylônes augmente dans l'Indre. Plus de 35 nouveaux pylônes entre 2018 et 2023. Nous resterons néanmoins vigilants quant à la couverture de ces nouvelles installations qui doivent apporter un service supplémentaire aux habitants de l'Indre.

Très Haut Débit Fibre et téléphonie mobile restent des facteurs d'attractivité importants sur notre territoire qui avancent sous l'impulsion du Département.

♦ Offrir à nos jeunes un cadre d'enseignement de qualité dans des collèges modernes, accessibles et respectueux de l'environnement, en continuant de soutenir l'enseignement supérieur dans l'Indre

Nos investissements sur nos collèges ont été très importants ces dix dernières années. Nous poursuivrons en 2021.

Ainsi, nous aurons en 2020 et ce malgré la crise sanitaire, achevé les travaux au collège de VALENCAY ainsi qu'au collège du BLANC et engagé les travaux au collège de DEOLS tout en poursuivant nos multiples opérations diverses sur l'ensemble des établissements.

Nous terminerons en 2021 les travaux sur le collège de DEOLS. Nous continuerons les études de restructuration du collège d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de la cuisine du collège de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE et poursuivrons nos investissements en réalisant comme chaque année de nombreuses opérations plus ponctuelles sur notre patrimoine. Nous assurerons le renouvellement nécessaire en mobilier. Ce programme nécessitera 9,2 M€ d'autorisation de programme contre 4,9 M€ l'an passé.

Nous engagerons une étude globale sur nos établissements afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire les îlots de chaleur et limiter les effets du réchauffement climatique sur les collèges en privilégiant les solutions végétales.

Nous procéderons au renouvellement des matériels informatiques des EPLE (AP de 575.000 €) et moderniserons nos accès internet très haut débit (270.000 €).

De plus, il vous sera proposé d'affecter 2,6 M € au fonctionnement des collèges publics en tenant compte des fonds de roulement des établissements toujours très élevés. Au-delà de nos programmes récurrents, nous engagerons en 2021 la mise en œuvre d'un nouvel ENT suite à l'abandon par le ministère de l'ENT ENVOLE en place dans nos collèges (47.000 €).

Un nouveau dispositif culturel en faveur des collégiens sera lancé ; il est détaillé dans le chapitre culture du présent DOB.

Enfin, nous procéderons à l'évaluation des pratiques des collèges en matière de restauration au regard de la loi EGALIM, ce qui permettra ensuite de définir des lignes directrices aux établissements, basées sur leurs pratiques.

Le transport des élèves ayant droit au transport au titre de leur handicap sera poursuivi à travers la mutualisation avec la Région pour les élèves affectés en SEGPA ou ULIS sans solution de transport collectif au regard de la carte scolaire. Nous maintiendrons également nos transports de collégiens pour les sorties Théâtre au pays à la demande des établissements. Un crédit de 626.000 € sera consacré à ces actions.

Nous réaffirmerons notre volonté de maintenir l'enseignement supérieur dans notre département en soutenant à hauteur de 214.000 € l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI).

Il vous sera également proposé de maintenir nos aides aux étudiants dont les parents sont domiciliés dans l'Indre. Un montant de 340.000 € vous sera soumis pour l'attribution des bourses départementales.

Enfin, nous renouvellerons notre soutien à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de CHÂTEAURoux.

◆ Favoriser la mobilité dans les meilleures conditions en poursuivant la modernisation et la sécurisation de notre réseau routier

Malgré la crise liée au COVID-19, notre programme d'investissement routier a été réalisé en 2020. Le maintien de notre investissement a été un soutien aux entreprises. Nous avons poursuivi nos études sur le projet de déviation de VILLEDIEU-SUR-INDRE et déposé le dossier d'enquête auprès de M. le Préfet. Nous avons également préparé le dossier d'enquête concernant la suppression des PN 191 et 192 sur la commune de MONTIERCHAUME et nous commençons à travailler sur les aménagements de sécurité dans la traversée de l'agglomération de La CHÂTRE.

Il vous sera proposé d'accentuer nos investissements en 2021. En effet, nous maintiendrons nos programmes récurrents afin de maintenir le niveau de service de notre réseau : confortement des rives de plusieurs routes, investissement sur les ouvrages d'art, programmes de renforcement et grosses réparations, programme de traverses d'agglomérations, aménagement de carrefour ... et nous engagerons les travaux de la déviation de VILLEDIEU-SUR-INDRE en commençant par le virage de Chambon si les autorisations sont bien obtenues.

Ainsi, une autorisation de programme de 30,5 M€, après avoir anticipé en DM2 plus de 3,4 M€ d'opérations, sera proposée en 2021 contre 14,2 M€ l'an passé.

Nous maintiendrons également nos moyens en fonctionnement à hauteur 5,6 M€. Enfin, nous poursuivrons la modernisation de notre flotte de véhicules : une autorisation de programme de 0,735 M € sera consacrée à notre investissement matériels.

◆ Adapter et intensifier nos aides en faveur des Communes et leur groupement pour accompagner les projets porteurs de plus-value pour le territoire

L'enveloppe du FAR connaîtra encore cette année une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière, soit une progression de 10,4 % en 5 ans, comme promis.

Suite à des demandes de plus en plus fréquentes des Communes et de la gendarmerie, le Département proposera la création d'un nouveau fonds : le fonds de vidéoprotection. Les collectivités qui mobiliseront du FAR ou du FDAU pour un projet de vidéo-protection, validé par la Gendarmerie, pourront voir cette aide doublée grâce à ce nouveau fonds. Un partenariat avec l'État permettrait d'atteindre un taux de financement très significatif (80 %) pour améliorer la sécurité des Indriens. Le concours financier au fonctionnement du SDIS sera, lui, en augmentation bien au-delà de l'inflation et le Département continuera à apporter un soutien facultatif et volontaire à ses investissements.

Le FAR mobilisera en 2021, 3,38 M€ d'autorisations de programme. Le FDAU sera également en augmentation à hauteur de 0,544 M€ d'autorisation de programme. Le fonds « Une commune, un logement » sera maintenu à un niveau élevé avec 150.000 € d'autorisation de programme.

L'eau potable restera un enjeu majeur et un axe fort de notre soutien aux territoires. Dans le contexte actuel de menaces de plus en plus fréquentes pesant sur la sécurité de l'alimentation en eau potable, le Département prévoit de lancer en 2021 la révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. Ce schéma permettra de planifier les grands investissements nécessaires pour sécuriser l'accès à l'eau potable pour les 10 à 15 années à venir. Nous poursuivrons également nos aides aux travaux. Au total, 1,12 M€ d'autorisation de programme seront consacrés à l'eau potable.

La démarche d'attractivité lancée par le Département a permis de constater que les Indriens ainsi que nos visiteurs sont attachés à la qualité de leur environnement. Il est ainsi proposé de faire converger la gestion des politiques des Espaces Naturels Sensibles, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de pleine nature afin d'appréhender avec une plus grande cohérence les projets liés à l'environnement et aux activités de pleine nature afin de favoriser un meilleur accès à la nature pour les habitants.

Les fonds thématiques fonctionneront une année supplémentaire à guichet ouvert, avec pour certains des augmentations dès le Budget Primitif comme le Fonds de maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale (+ 66 %) ou les fonds sportifs (+ 39 %).

◆ **Valoriser le sport, la culture et le tourisme pour un territoire vivant et attractif**

Le **sport** anime et valorise le territoire. La qualité des infrastructures sportives est un facteur important pour développer l'attractivité des territoires. Le Département maintiendra donc ses efforts dans le soutien financier qu'il attribue aux collectivités. La poursuite des fonds à guichet ouvert en 2021 en faveur des projets d'investissement portés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communes, permettra d'enrichir le patrimoine sportif départemental.

1,8 million d'euros d'autorisation de programme, en hausse de 39 % pour le Budget Primitif 2020, seront inscrits dans le Budget Primitif en 2021 pour financer les créations et les réhabilitations des équipements sportifs concernant les dossiers d'ores et déjà connus.

Ces investissements vont concerner la réhabilitation des gymnases de Châtillon-sur-Indre, de Saint-Maur, de Neuvy-Saint Sépulchre, Cluis, Déols, Châteauroux, La Châtre, la réhabilitation de la halle sportive de Reuilly, la création de vestiaires à proximité de l'anneau cycliste d'Issoudun, la création d'un skatepark à Issoudun, la réalisation d'un terrain synthétique à Villedieu-sur-Indre, la construction d'une piscine chauffée sur le site de Bellebouche, la création d'un city stade au Blanc.

L'ensemble des programmes d'investissements soutenu par le Département contribuera à générer 6 millions d'euros de travaux au bénéfice des acteurs économiques.

L'aide à la réalisation de manifestations sportives d'envergure sera également en hausse.

L'accueil du Tour de France à Châteauroux début juillet fera partie des manifestations exceptionnelles que le Département soutiendra. La diffusion d'images de tous les territoires traversés par cette course, de renommée internationale, sera pour l'Indre, un coup de projecteur permettant de lancer la saison estivale et touristique.

Tous ces soutiens permettent d'épauler le secteur de l'hôtellerie et de la restauration tout en renforçant la notoriété de notre département.

Les 1.800 familles concernées par le dispositif 6/17 ans pourront également bénéficier des aides à la Licence Sport en Indre avec des crédits en hausse également. Les plus jeunes pourront ainsi poursuivre leurs activités sportives dans leurs disciplines de prédilection.

Conscient que l'animation locale des territoires réside dans la vivacité du tissu associatif local, le fonds d'animation rurale, maintenu, permettra ainsi aux 750 associations qui en bénéficient de poursuivre leurs activités malgré le désengagement du soutien financier de l'État.

Un nouveau fonds à gestion territorialisée doté de 130.000 € d'autorisation de programme sera créé pour soutenir les projets d'investissement des associations.

La **culture** est plus qu'un miroir ou qu'une fenêtre. C'est un ciment ; mais c'est aussi un canal qui parcourt et qui relie.

Au plus fort des isolements, toute en résilience, la Culture a réussi, comme toujours, à trouver de nouvelles voies, de nouveaux supports et de nouveaux champs.

Plus que jamais nous avons besoin de sa présence, partout, pour le plus grand nombre.

Une « Culture pour tous » c'est, notamment :

- l'ensemble des subventions versées au titre du FAR Animation pour toutes ces associations qui font vivre les villages, aujourd'hui et demain ; sans oublier celles attribuées aux nombreuses associations culturelles des Villes de Châteauroux, Issoudun et Déols dans le cadre des Dotations Culturelles,

- le dispositif «Musique et Théâtre au Pays» pour la diffusion sur l'ensemble de notre territoire d'un spectacle vivant professionnel et de qualité,

- 3.000 jeunes qui sont allés ou iront, dans les salles de spectacle du théâtre Maurice Sand, d'Equinoxe ou du Centre Culturel Albert Camus, à la rencontre d'une programmation remarquable,

- de nombreuses expositions d'art dont le Département est partenaire.

Une Culture d'Excellence et de haut niveau qui contribue à « l'image », à la notoriété du territoire et que le Département soutient avec force et constance.

Les Festivals, par exemple, le Nohant Festival Chopin, DARC à Châteauroux, La Grange aux Pianos à Chassignolles ou la Harpe à Gargillesse, qu'ils aient été en 2020 annulés ou reportés, ont été soutenus. Ils le seront en 2021.

Une Culture pour un cadre de vie préservé, valorisé avec notamment notre Fonds Patrimoine qui, en 2020, fort de la volonté des équipes municipales d'œuvrer malgré la crise sanitaire, a permis de soutenir plus de soixante dossiers (pour plus de 860.000 euros de subventions départementales). En 2021, de nouveau, toutes les demandes pourront être satisfaites par notre Fonds qui fonctionne à guichet ouvert.

Une Culture partagée avec le Fonds de Valorisation des Musées qui a contribué en 2020 à la réalisation de l'original, élégant et spectaculaire Jardin des sculptures du Musée Saint Roch d'Issoudun.

La reconduction de nos Fonds à destination de la Culture et du Patrimoine sont plus que jamais notre force.

Enfin, en 2021, le Département lancera un nouveau dispositif culturel à destination des collégiens.

Fort du constat que cette tranche d'âge n'est couverte par aucun dispositif spécifique, que la rencontre avec le spectacle vivant, avec une œuvre dans un musée, un livre, etc... ne relève pas d'une évidence, que l'apprentissage et la découverte sont en la matière formateurs et que la fréquence régulière de la rencontre avec la production ou le patrimoine culturel est essentielle, le Département souhaite proposer à tous les collégiens le « PASS CULTURE 36 ».

Ce « pass » sera composé de 7 chèques pour un montant total de 36 euros/an, soit 144 euros par élève pour une scolarité complète. Les secteurs concernés seront le livre et la bande dessinée, le spectacle vivant, les visites de châteaux, musées, réserves, parcs et jardins, lieux de loisir et le cinéma.

En 2021, le Département fera de ses interventions en matière culturelle un axe fort de sa politique générale.

Évidemment, l'impact de la pandémie sur le **tourisme** est très important.

Ses conséquences économiques et sociales sont lourdes.

C'est pourquoi nous avons souhaité apporter le plus rapidement et le plus efficacement possible notre soutien au secteur, dans un cadre inédit, celui du déconfinement.

S'adaptant à cette douloureuse « nouvelle donne », l'opération « Cet été c'est dans l'Indre » a donc été lancée.

Grâce à la réactivité et à l'efficacité de notre Agence d'Attractivité (A²I) ainsi qu'à la coopération intelligente et solidaire de tous les acteurs touristiques du département, deux actions phares ont été initiées :

- 1.000 séjours d'un montant unitaire de 250 euros à gagner sur l'intégralité du territoire afin de soutenir l'ensemble des acteurs de la filière ; avec une proportion logiquement réservée aux soignants qui furent et demeurent les plus exposés,

- 20.000 tickets-repas à gagner afin d'aider le secteur très touché de la restauration.

A cette opération est venue s'ajouter une grande campagne de communication adaptée (départements limitrophes, régionale et nationale) et ciblée (campagne d'achat d'espaces dans le métropolitain parisien et dans la presse quotidienne régionale notamment).

Le dispositif est toujours en cours mais les premiers résultats sont là et ils sont bons :

- tous les séjours ont été gagnés ; le temps et la dépense par séjour ont significativement augmenté (+ 25 % estimé et au moins 500.000 euros de retombées économiques pour les prestataires),

- les restaurateurs ont enregistré une hausse de fréquentation en s'engageant avec conviction dans l'opération,

- les principaux sites ont bénéficié d'une hausse de fréquentation ; on peut citer le Château d'Azay-le-Ferron, le Musée de la Chemiserie, Argentomagus ou encore la base de loisirs de Pouligny-Notre-Dame.

Il est certain que les indicateurs nationaux pointent clairement une hausse de la fréquentation des destinations « campagne » et « montagne ». Toutefois, nous pouvons raisonnablement penser que notre intervention a démultiplié les effets de cette tendance sur notre territoire.

L'offre touristique de l'Indre, valorisée une marque touristique de destination « Berry Province » et par un concept de communication pertinent, « Ma campagne a du style », est en adéquation avec les attentes actuelles des clientèles.

L'itinérance douce et la possibilité de pratiquer des loisirs variés, la nature préservée, la beauté des paysages, la richesse patrimoniale, des hébergements de qualité, le foisonnement d'offres culturelles, une certaine qualité de vie, une gastronomie authentique et raffinée ... sont autant de facteurs qui concourent à l'attractivité de notre destination.

En cette période de toutes les fragilités, il n'est donc pas question de réduire nos efforts. Au total, les crédits touristiques du Budget Primitif 2021 devraient atteindre 2,2 M€.

En 2021, quelles que soient les circonstances, nous tenterons, ensemble, de faire face. Nous savons déjà que nous pouvons compter sur l'efficace mobilisation de notre agence d'attractivité et de tous les acteurs de la filière touristique.

La **Bibliothèque Départementale de l'Indre** (B.D.I.), service lecture du Département vise à créer de bonnes conditions pour que l'ensemble du territoire départemental et sa population puissent bénéficier d'un accès au livre (écrit ou numérique) via les 98 bibliothèques du réseau.

Elle permet de soutenir, moderniser et dynamiser les bibliothèques/médiathèques en favorisant des conditions optimales pour l'accueil de tous les publics. Elles sont aujourd'hui de vrais lieux de vie, des troisièmes lieux culturels où la médiation et l'action culturelle sont une réalité.

Pour ce faire, la B.D.I. apporte :

- renouvellement régulier des collections,
- un large panel d'outils d'animations (expositions, valises thématiques...),
- conseil et expertise pour la construction, l'aménagement, l'informatisation,
- aide financière via notre règlement Fonds Bibliothèque,
- professionnalisation des bibliothécaires bénévoles et salariés par l'apport de formations initiales ou continues,
- des supports et matériels d'accompagnement (vidéo-projecteurs, écrans, grilles d'exposition...),
- des ressources en ligne via le portail biblio36.fr avec la possibilité de réserver en ligne des documents, des outils d'animation, d'accéder à différentes ressources numériques. En 2019, 29.458 sessions ont été ouvertes sur le portail et 21.973 réservations effectuées.

Par ailleurs, en matière d'action culturelle, l'opération « Escapages » remporte, comme chaque année, un très grand succès.

Dans le cadre du contexte sanitaire et après avoir testé l'utilité du numérique pendant la période de confinement, en 2021 la B.D.I. souhaite se doter de livres numériques (ebook). L'accès à ce nouveau support, complétera l'offre déjà proposée en matière de ressources numériques. La B.D.I. pourrait disposer d'une enveloppe financière de plus de 210.000 euros de crédits pour l'achat de documents et de ressources numériques.

Le budget global prévisionnel pour 2021 s'établit à 174.000 € en investissement et 120.000 € en fonctionnement (hors personnel).

Au cours de l'année 2020, les **Archives départementales** ont prolongé leurs actions autour de la collecte, du classement et de la mise en valeur du patrimoine écrit intéressant l'histoire du département. Elles ont poursuivi leurs missions auprès des producteurs d'archives publiques du département à travers des inspections et visites de conseil, et ont entrepris l'élaboration de plusieurs chartes d'archivage. Le site Internet du service (www.archives36.fr), toujours très consulté, s'est enrichi de nouveaux documents en ligne, d'expositions virtuelles et d'instruments de recherche.

Les fonds se sont accrus de versements provenant des services de l'État, du Département, et de dépôts communaux, ainsi que de plusieurs fonds d'archives privées. Les registres d'état civil de la période 1903-1912, numérisés en 2019, ont été mis en ligne, ainsi que plusieurs fonds iconographiques et des ensembles de documents remarquables. L'état civil de la période 1913-1922 est en cours de numérisation.

Le projet de mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé à l'échelle de la région Centre-Val de Loire a suivi son cours, avec un déploiement de la plateforme prévu pour la fin de l'année 2020.

Onze matrices cadastrales ont été restaurées et remises à disposition du public en 2020.

Le service éducatif, toujours très sollicité par des enseignants de l'ensemble du département, a vu son activité s'interrompre, pour ce qui relève de l'accueil des scolaires sur site, en raison du confinement et des contraintes liées à la reprise. Son activité s'est adaptée à la situation et s'est davantage déployée à travers l'élaboration d'outils et de ressources numériques. L'activité de la salle de lecture a de même logiquement connu une baisse significative.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, une représentation de la pièce « Courrier du Cœur » par deux comédiennes a été organisée aux Archives et a rassemblé 65 spectateurs. Les Archives départementales ont participé aux Journées européennes du patrimoine à travers des visites du Château-Raoul.

La collaboration scientifique du service avec le château de Valençay a perduré en 2020 à travers l'élaboration d'une exposition à venir sur la conservation au château de collections du musée du Louvre pendant la Seconde guerre mondiale.

Les Archives départementales prorogeront en 2021 l'ensemble de ces actions, avec notamment pour objectifs de poursuivre la mise à disposition des fonds non classés, la numérisation des fonds les plus consultés, et l'accompagnement des services dans la gestion de leur production documentaire.

Le budget consacré aux Archives départementales pour 2021 s'élève à 155.200 € en fonctionnement (hors personnel) et à 3.100 € en investissement.

♦ **Optimiser nos bâtiments départementaux pour un meilleur service aux usagers**

Plusieurs opérations majeures seront achevées en 2021 : déplacement de la DSI dans notre immeuble rue Grande, rénovation du Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Route (CEER) de LEVROUX et nouveau Point d'appui de MEZIERES-EN-BRENNE. Nous engagerons les travaux du CEER de SAINT-BENOIT-DU-SAULT et préparerons les travaux sur le silo des archives départementales ainsi que le changement de la PAC du centre COLBERT.

Nous engagerons également les études de création d'une nouvelle Circonscription d'Action Sociale sur le quartier de Touvent à CHÂTEAUROUX qui permettra de dédoubler la CAS actuelle. Au plus près des usagers, ce nouveau bâtiment prendra en compte l'ensemble des exigences du développement durable : bâtiment basse consommation, adaptation au réchauffement climatique et utilisation de matériaux biosourcés.

Enfin, nous poursuivrons comme chaque année l'aménagement courant de nos sites afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Il vous sera proposé de consacrer une autorisation de programme de 2,2 M € à l'investissement sur nos bâtiments autres que nos collèges.

Ainsi, l'ensemble de la politique bâtiminaire (y compris les collèges) du programme 2021 nécessitera plus de 11 M€ d'autorisation de programme contre 6,8 M€ au Budget Primitif 2020, source d'une nouvelle commande publique qui confortera les secteurs d'activité qui lui sont liés.

**RAPPORT sur la situation en matière
de DEVELOPPEMENT DURABLE du
Département de l'Indre**

**RAPPORT sur la situation en matière
d'EGALITE entre les FEMMES et les
HOMMES**

téléchargeables sur tablettes
et sur www.indre.fr – Espace Elus.